

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Gisèle LAMARE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Virginie REY, et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anissa BRIKH à Sandrine LARCHER, Catherine CREPIN à Jean RACINE, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Daniel FRERY à Monique DINET, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Emmanuelle PALMA-GERARD à Robert NATALE et Sophie PHILIPPE à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 septembre 2023	Le 18 septembre 2023	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	36

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gérard FESSELET est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

2023-05-01 Rapport d'activité 2022

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article L5211-39 du 13 juillet 1999 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Code Général des Collectivités Territoriales et la loi sur l'intercommunalité donnent l'obligation aux EPCI de notre catégorie de réaliser annuellement un Rapport d'activité qui doit être présenté au conseil.

Ce rapport reprend l'ensemble des actions de la Communauté de communes du Sud Territoire.

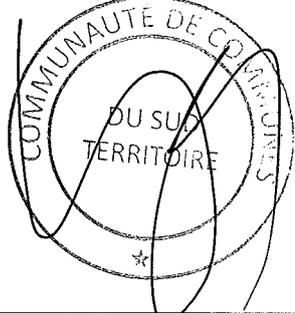
Le (ou les) représentant(s) des communes devant régulièrement rendre compte des actions de la CCST devant le Conseil Municipal, ce rapport lui permet, rapidement, de pouvoir pleinement répondre à ses obligations quant à l'information complète des tiers.

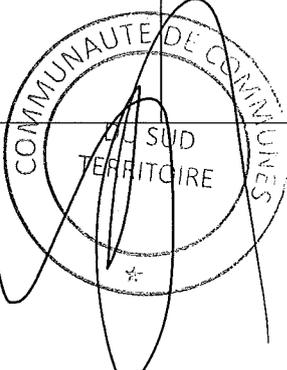
Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chaque commune.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre acte du Rapport d'activité 2022 de la CCST.

Annexe : Rapport d'activité 2022

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>MARDI 03 OCT. 2023</p>
<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>	



Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

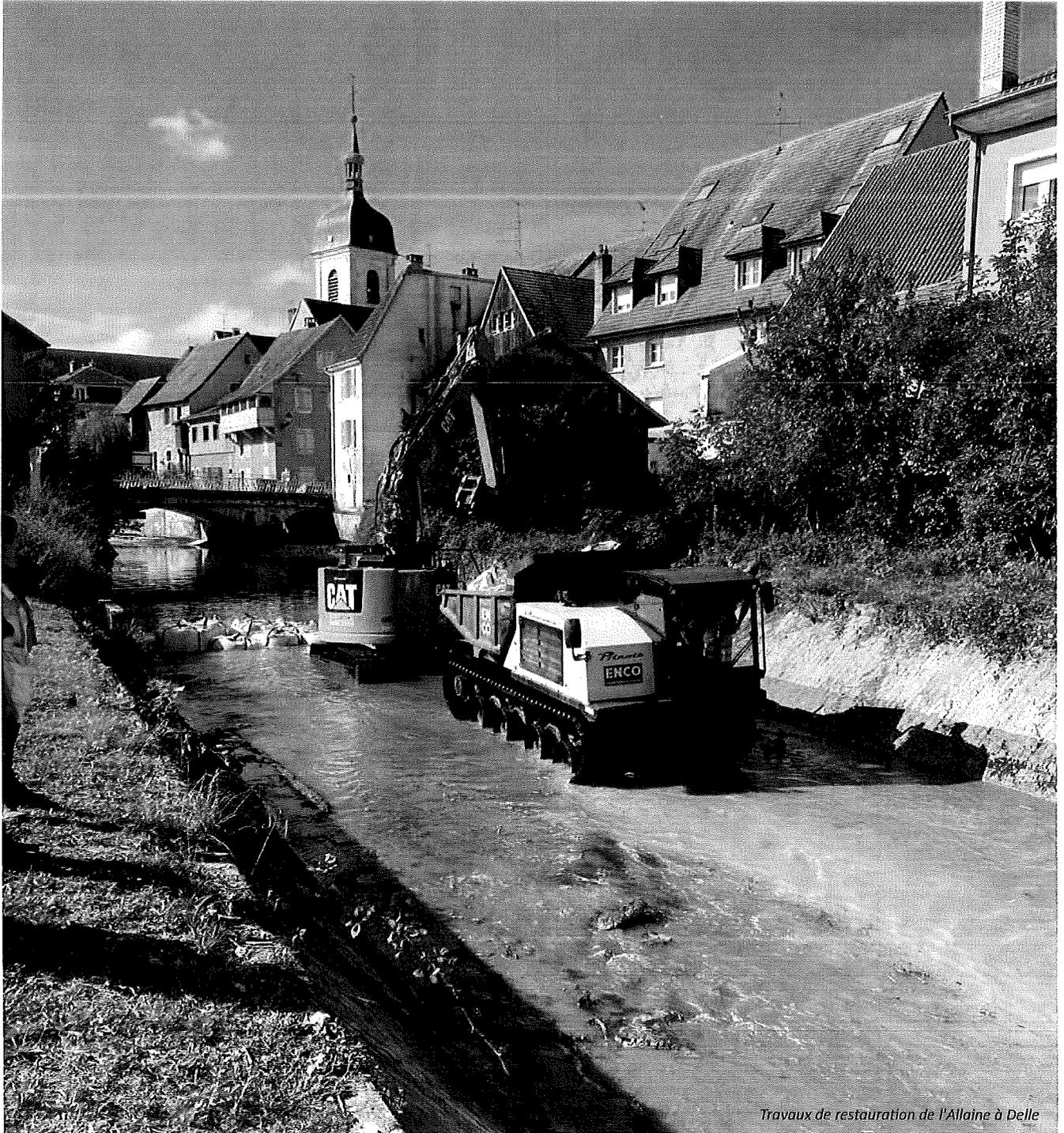
ID : 090-249000241-20230928-2023_05_01-DE

Bureau
Levraut

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Communauté de Communes du Sud Territoire

www.cc-sud-territoire.fr



Travaux de restauration de l'Allaine à Delle

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20230928-2023_05_01-DE

Beaucourt
Boron
Brebotte
Bretagne
Chavanatte
Chavannes-les-Grands
Courcelles
Courtelevant
Croix
Delle
Faverois
Fêche-l'Église
Florimont
Froidefontaine
Grandvillars
Grosne
Joncherey
Lebetain
Lepuix-Neuf
Montbouton
Réchésy
Recouvrance
Saint-Dizier-l'Évêque
Suarce
Thiancourt
Vellescot
Villars-le-Sec

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement*.

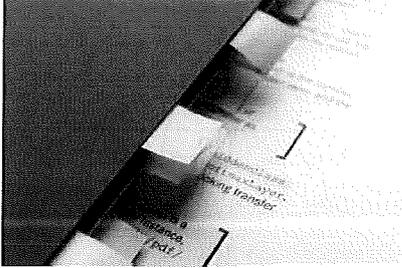
Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

**article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)*



Crédits photos : Le Trois, Freepik, Est Républicain



Sommaire

ÉDITO	5
CHIFFRES CLÉS	6
TERRITOIRE	7
COMPÉTENCES	8
ÉLUS	9
ORGANISATION DES SERVICES	12
PÔLE DÉVELOPPEMENT	13
A/ Aménagement du territoire	14
1/ Aménagement du site des Fonteneilles	14
2/ Contractualisation	16
3/ Santé	18
4/ Urbanisme	20
B/ Développement économique	23
1/ Réhabilitation de sites	23
2/ Zones d'activités	25
3/ Bâtiment relais des Chauffours	26
4/ Aides aux entreprises	27
5/ Commerce et artisanat	28
6/ Tourisme	31
7/ Partenariats	33
C/ Politique du logement	34
D/ Communication	35
PÔLE TECHNIQUE	38
A/ Gestion des déchets	39
B/ Eau potable	45
C/ Assainissement collectif	47
D/ Assainissement non collectif (SPANC).....	50
E/ GEMAPI	51
POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE	54
PÔLE CULTUREL ET SPORTIF	57
A/ Centre aquatique intercommunal	58
B/ École de musique intercommunale	61
PÔLE RESSOURCES	65
A/ Ressources humaines	66
B/ Finances / Comptabilité.....	67
ABRÉVIATIONS	68



Christian RAYOT
Président de la
Communauté de
communes du Sud
Territoire (CCST)

Édito

Après des décennies d'étiollement causé par une désindustrialisation massive de la France, le Sud Territoire ne perd aujourd'hui plus d'habitants : c'est l'un des signes les plus visibles du renouveau et du changement d'image de notre bassin de vie.

De quoi nous réjouir et nous conforter dans les orientations choisies et les politiques menées à l'échelle intercommunale depuis plus de 20 ans sans pour autant baisser la garde ou ralentir les investissements.

Car il reste encore de nombreux défis à relever, en particulier dans un contexte global marqué en 2022 par la crise internationale liée à la guerre en Ukraine, par une crise énergétique inédite et une inflation record.

Les services intercommunaux se sont adaptés à ce contexte et ont su, sous la houlette des différents vice-présidents, assurer leurs missions et la continuité du service public. Mieux ! Notre intercommunalité a continué à investir et à préparer l'avenir avec la volonté de fer qui la caractérise.

« Nos réussites,
nos succès,
nous les avons
provoqués »

C'est ainsi que nous avons inauguré en octobre les premiers services installés aux Fonteneilles à Beaucourt : la Police municipale intercommunale et l'antenne beaucourtoise de l'École de musique intercommunale. Ce n'est pas rien et montre, s'il en était besoin, qu'avec de l'énergie, de l'intelligence et l'esprit communautaire, on peut faire de grandes choses !

2022 a également vu, entre autres, l'avancée significative des travaux de restauration de l'Allaine avec le remplacement, spectaculaire, de la passerelle mais aussi le démarrage de « l'Eau d'Ici », dispositif novateur et collaboratif visant à diminuer les pollutions de l'eau à la source et le démarrage de la construction de la Maison du Terroir à Vellescot, qui ouvrira ses portes en 2023.

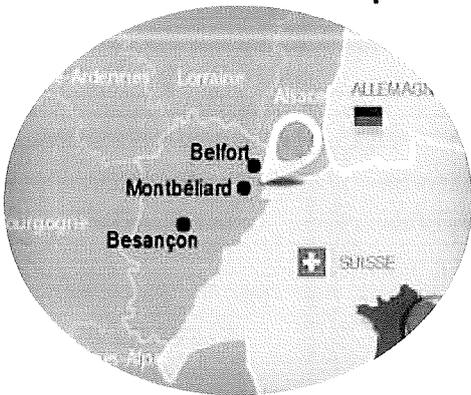
En 2022, nous avons également finalisé plusieurs contractualisations avec l'État permettant de favoriser l'émergence des projets sur notre territoire. Nous avons ainsi signé un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au bénéfice des trois bourgs-centres.

Nos réussites, nos succès, nous les avons provoqués et nous continuerons à travailler, sans relâche, pour un aménagement équilibré et durable du territoire, au service des habitants.

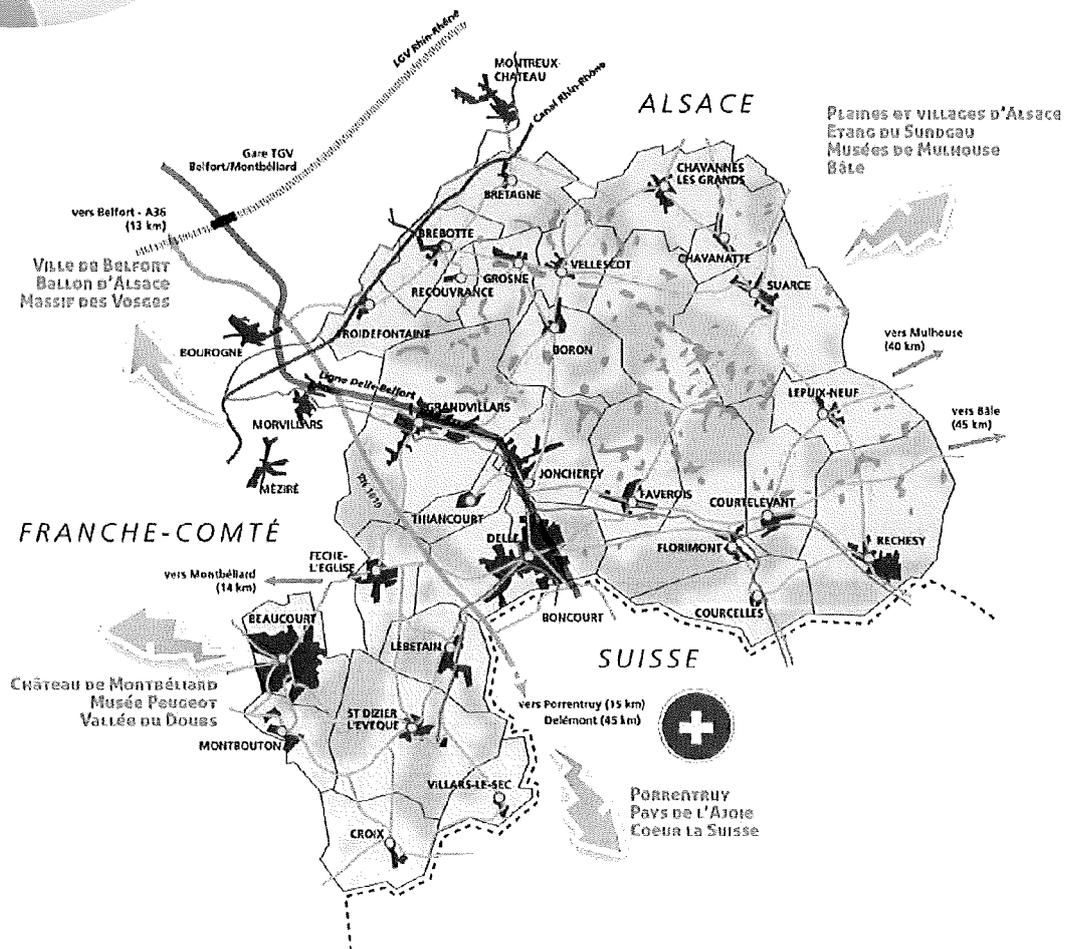
Chiffres clés

	23 628	habitants (INSEE, 2020)
	172,3	surface en km ²
	137	densité de population en hab. / km ²
	10 379	ménages (INSEE, 2020)
	11 755	logements (INSEE, 2020) dont 88 % de résidences principales
	25	km de frontière avec la Suisse
	2 231	travailleurs frontaliers (3 462 pour le Territoire de Belfort)
	1	gare territoriale et internationale à Delle
	39	en % la surface de forêts et de milieux naturels
	52	% de surfaces agricoles
	1	école de musique intercommunale avec 3 sites d'enseignement (Beaucourt, Delle et Grandvillars)
	1	centre aquatique
	40 ^{aine}	d'événements culturels par an
	20	sentiers de randonnée famille
	3	musées (Musée Japy à Beaucourt, Musée de l'artisanat et des traditions populaires à Brebotte et Moulin de Courtelevant)
	2	itinéraires internationaux cyclistes : Francovélosuisse et Eurovéloroute 6
	1	éco-domaine de cabanes – hébergements touristiques insolites à Joncherey
	4	zones d'activités gérées par la CCST
	1	siège d'un groupe mondial : LISI à Grandvillars
	1	Police municipale intercommunale
	251	km de réseaux de distribution d'eau (hors branchements)
	6	stations d'épuration
	2	déchetteries à Fêche-l'Eglise et à Florimont
	166	kg/an/hab. en 2023 d'ordures ménagères résiduelles collectés (248 au niveau national)
	61	kg/an/hab. en 2023 de déchets triés collectés (35 au niveau national)

Territoire



La Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) est composée de 27 communes du sud du département du Territoire de Belfort, en Bourgogne Franche-Comté. Organisé autour de 3 centres-bourgs : Delle (5 700 hab.), Beaucourt (5 000 hab.) et Grandvillars (3 000 hab.), le Sud Territoire compte près de 24 000 habitants. Territoire transfrontalier, il partage 25 km de frontière avec le Canton du Jura suisse.



Compétences

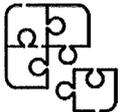
La CCST exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.
Elle gère également 3 services mutualisés.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Développement
Économique
dont
commerce
et tourisme



Aménagement de l'espace
communautaire



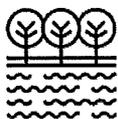
Accueil des gens du voyage



Élimination des déchets
ménagers et assimilés



Gestion des milieux
aquatiques et prévention
des inondations (GEMAPI)



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Politique du logement
et du cadre de vie



Politique de la ville



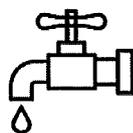
Création,
aménagement
et entretien de la voirie



Assainissement
collectif et non collectif



Eau potable



COMPÉTENCES FACULTATIVES

Incendie et secours



Haut débit



École de musique
intercommunale



Centre aquatique
intercommunal



SERVICES MUTUALISÉS

Service mutualisé
d'urbanisme
24 communes
adhérentes



Police municipale
intercommunale
23 communes
adhérentes



Fourrière automobile
24 communes
adhérentes



Élus



Christian RAYOT
Président
Maire de Grandvillars



Sandrine LARCHER
1^{ère} Vice-Présidente
en charge du tourisme, du commerce de proximité, de l'artisanat et de la santé
Maire de Delle



Thomas BIETRY
2^{ème} Vice-Président
en charge du centre aquatique intercommunal
Maire de Beaucourt



Daniel FRERY
3^{ème} Vice-Président
en charge des finances, de la CAO et de la mutualisation
Conseiller municipal de Courtelevant



Thierry MARCIAN
4^{ème} Vice-Président
en charge de l'eau potable
Maire de Fêche-l'Église



Monique DINET
5^{ème} Vice-Présidente
en charge de la police municipale Intercommunale et de la fourrière automobile
Maire de Chavanatte



Jacques ALEXANDRE
6^{ème} Vice-Président
en charge des travaux, de l'habitat, de l'urbanisme et de la voirie
Maire de Jonchery



Jean-Jacques DUPREZ
7^{ème} Vice-Président
en charge de la GEMAPI, des politiques environnementales et des aires d'accueil des gens du voyage
Maire de Lebetain



Jean-Louis HOTTLET
8^{ème} Vice-Président
en charge de la mobilité, des transports et de la représentation dans les organismes extérieurs
Maire de Grosne



Dominique TRELA
9^{ème} Vice-Président
en charge de l'École de musique Intercommunale, de l'insertion sociale et professionnelle et du CISP
Maire de Boron



Bernard CERF
10^{ème} Vice-Président
en charge des ordures ménagères
Maire de Faverois



Claude MONNIER
11^{ème} Vice-Président
en charge de la ruralité et du monde agricole
Maire de Croix



Robert NATALE
12^{ème} Vice-Président
en charge du personnel
Adjoint au Maire de Delle



Gilles COURGEY
13^{ème} Vice-Président
en charge de l'assainissement collectif et individuel
Adjoint au Maire de Beaucourt

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

Besler
Levraut

ID : 090-249000241-20230928-2023_05_01-DE

Autres membres du Conseil communautaire par commune

BEAUCOURT



**Philippe
CHEVALIER**
Conseiller municipal



Anaïs MONNIER
2^{ème} Adjointe
au Maire



Hamid HAMLIL
3^{ème} Adjoint
au Maire



**Catherine
CLAYEUX**
4^{ème} Adjointe
au Maire



Virginie REY
8^{ème} Adjointe
au Maire



**Chantal
BEQUILLARD**
Conseillère municipale



Michel HOUDELAT
Conseiller municipal

DELLE



Lionel ROY
1^{er} Adjoint au Maire



Fatima KHELIFI
2^{ème} Adjointe
au Maire



**Emmanuelle
PALMA-GERARD**
6^{ème} Adjointe au Maire



Daniel BOUR
7^{ème} Adjoint
au Maire



**Imann
EL MOUSSAFER**
Conseillère
Municipale



**Lounès
ABDOUN
SONTOT**
Conseiller
Municipal



**Frédéric
ROUSSE**
Conseiller
Municipal



**Françoise
THOMAS**
Conseillère
Municipale

GRANDVILLARS



**Jean
LOCATELLI**
1^{er} Adjoint
au Maire



Anissa BRIKH
2^{ème} Adjointe
au Maire



**Catherine
CREPIN**
Conseillère
municipale



**Christian
GAILLARD**
Conseiller
municipal



Sophie GUYON
Conseillère
municipale

BREBOTTE



Pierre VALLAT
Maire

BRETAGNE



Vincent FREARD
Maire

**CHAVANNES-
LES-GRANDS**



**Gérard
FESSELET**
Maire

COURCELLES



Annick PRENAT
Maire

FLORIMONT



Sophie PHILIPPE
Maire

FROIDFONTAINE



Bernard VIATTE
Maire

JONCHEREY



Martine BENJAMAA
Adjointe au Maire

LEPUIX-NEUF



**Fabrice
PETITJEAN**
Maire

MONTBOUTON



Gilles PERRIN
Maire

RÉCHÉSY



**Anne-Catherine
STEINER BOBILLIER**
Adjointe au Maire

RECOUVRANCE



Jean RACINE
Maire

**SAINT-DIZIER
L'ÉVÊQUE**



Nicolas PETERLINI
Maire

SUARCE



Patrice DUMORTIER
Maire

THIANCOURT



Roland DAMOTTE
Maire

VELLESCOT



Florence PFHURTER
Adjointe au Maire

VILLARS-LE-SEC



Jean-Michel TALON
Maire

Organisation des services



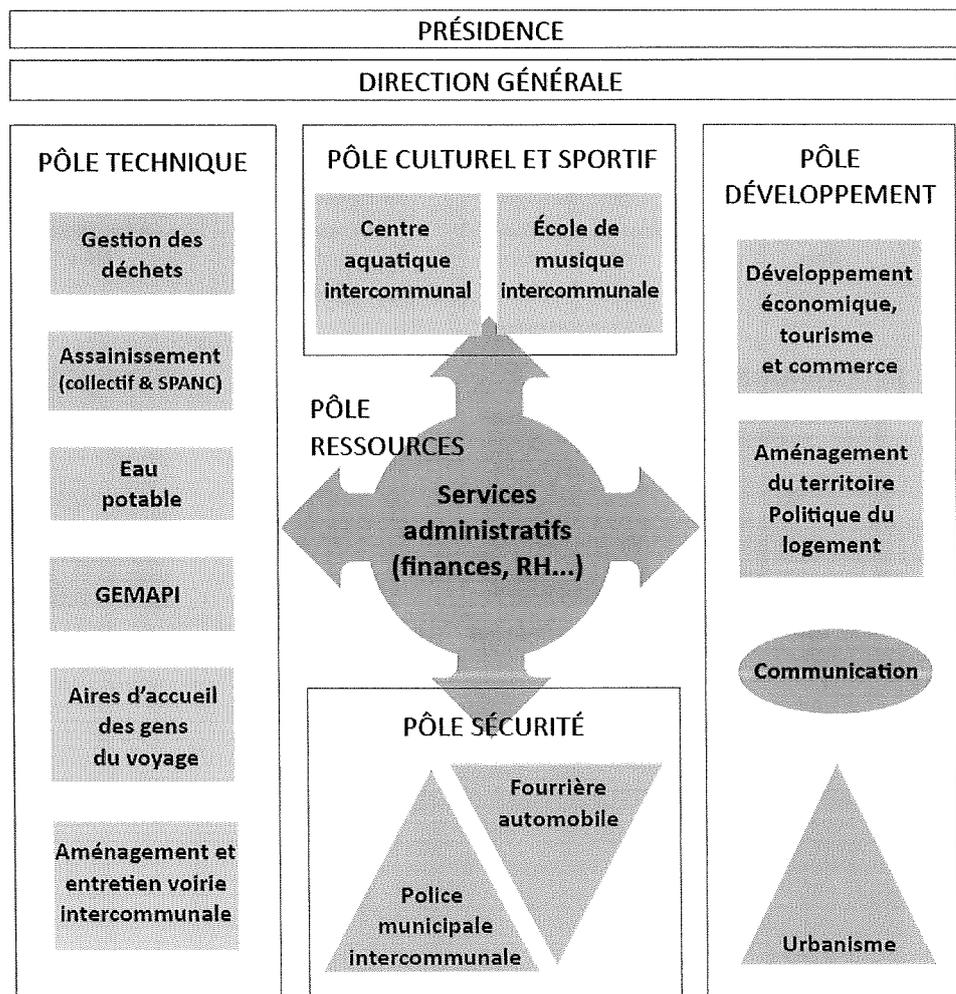
Compétences en régie

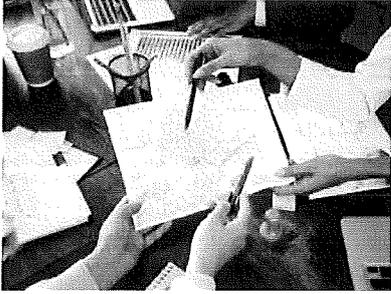


Services mutualisés



Fonctions support





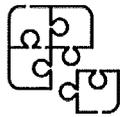
Pôle développement

L'aménagement du territoire et le développement économique sont les compétences fondatrices des communautés de communes et des compétences majeures pour la CCST.

A ce titre, la collectivité est chargée d'aménager son espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la conduite d'actions de développement économique ; elle est également compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien des zones d'activité, en ce qui concerne la politique locale du commerce mais aussi de promotion du tourisme.

Pour ce faire, la Communauté de communes s'appuie sur un Pôle développement basé au siège administratif composé de six personnes. Ces agents œuvrent dans des domaines variés tels que le développement économique, le tourisme, le commerce, le développement territorial au sens large (dont la politique de l'habitat, la santé, les contractualisations...) et la communication.

Le service mutualisé d'urbanisme, rattaché au Pôle développement, est chapeauté par la Direction générale des services.



A/ Aménagement du territoire

1/ AMÉNAGEMENT DU SITE DES FONTENEILLES À BEAUCOURT

Sur la base d'un cahier des charges précisant les orientations souhaitées par la collectivité (tant en termes d'occupation de l'espace, que d'enjeux environnementaux ou de préservation du patrimoine), la CCST a lancé en 2021 un appel à candidature pour la restructuration de l'ensemble immobilier en vue de la production de logements et de locaux d'activité dédiés au tertiaire.

Le marché a été attribué à la société LA FABRIQUE fin 2021.

Cette société se porte acquéreur du bâtiment à l'euro symbolique et s'engage à réhabiliter l'ensemble en logements, en trois tranches successives de travaux.

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2022 avec le prestataire mais également l'étude notariale chargée de l'acte de vente et le géomètre afin d'établir la division en volumes nécessaire à la cession du bien dans un premier temps et donc des futurs travaux. Ceux-ci devraient concerner dans un premier temps la réalisation de 12 logements sociaux dans le pignon Sud-Ouest sur les trois étages, en partenariat avec le bailleur social Ideha.



En parallèle, la CCST reste propriétaire de l'aile Sud du bâtiment ayant vocation à accueillir des activités tertiaires, de commerce ou des services publics.

Elle a achevé en 2022 les travaux visant à installer les locaux de la Police municipale intercommunale ainsi que l'antenne beaucourtoise de l'École de musique intercommunale au rez-de-chaussée. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise L'AUBE sur la base d'un marché public d'un montant final de 1 300 000,00 € TTC dont 220 000 € de l'État et 216 000 € de la Région. A noter que la restructuration complète du bâtiment bénéficie de 967 106 € du Fonds « Friches » national.

L'objectif fixé d'organiser la rentrée 2022-2023 de l'École de musique dans les nouveaux locaux a été tenu, et les locaux de l'École, comme ceux de la Police municipale intercommunale, ont été inaugurés le 15 octobre 2022.





2/ CONTRACTUALISATION

Contrat de Relance et de Transition Écologique

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) sont le nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Ils ont vocation à regrouper, en un contrat unique et évolutif, l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de l'État et offrent une visibilité jusqu'en 2026 sur les aides apportées dans la mise en œuvre du projet de territoire.

Après avoir signé le 30 juillet 2021 une convention d'engagement, la CCST s'est lancée dans l'élaboration de son CRTE. Elle a ainsi formalisé son projet de territoire, défini une stratégie et recensé les projets à inscrire. Après validation par les élus à l'occasion d'une réunion d'information et d'échanges le 12 janvier, le CRTE a été signé avec l'État, le 1^{er} février.

Près de 250 projets et actions y sont ainsi inscrits selon quatre grands axes : un pays accueillant / un espace de solidarité / une terre préservée / pour un avenir durable.



Contrat régional de revitalisation des bourgs-centres

Le Contrat de revitalisation signé le 26 novembre 2019 entre la CCST, Beaucourt, Delle, Grandvillars et la Région Bourgogne Franche-Comté est valable jusqu'à fin 2023. Il comprend 15 projets, représentant près de 6,5 M € d'investissements, soutenus à hauteur de 1,5 M € par la Région. Un Comité de suivi des projets a eu lieu le 17 juin.

Programme « Petites Villes de Demain » et Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

« Petites villes de demain » (PVD) est un programme national permettant aux villes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité de bénéficier d'un soutien financier spécifique de l'État et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation sur la période 2020-2026.





Les communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars ont intégré la liste des territoires éligibles à ce dispositif fin 2020. Une convention d'adhésion a été signée avec le Préfet du Territoire de Belfort le 27 mai 2021. A l'automne 2021, un chargé de mission dédié, dont le poste a été financé à 75 % par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) a été recruté afin notamment de réaliser un diagnostic actualisé et d'accompagner les bourgs centres dans la définition de leur stratégie et dans la programmation de leurs actions.

L'aboutissement de cette démarche a été la signature, le 18 novembre 2022, d'une convention d'ORT entre les trois bourgs-centres, la CCST et l'État. Celle-ci est organisée autour de quatre axes stratégiques : des petites villes dynamiques, où il fait bon vivre, respectueuses de l'environnement et solidaires. Elle permet de soutenir 13 projets représentant un investissement total de plus de 5 M d'€.

Contractualisations via le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

La Région Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur le Pôle métropolitain, pour contractualiser avec les intercommunalités du Nord Franche-Comté. Ainsi, plusieurs réunions ont eu lieu en 2022, sous l'égide du Pôle métropolitain, afin de définir le contenu du contrat Territoire En Action (TEA) 2022-2026 qui fait suite au contrat de développement métropolitain. La signature de TEA devrait intervenir en 2023.



C'est également sous la houlette du Pôle métropolitain qu'a été signé, le 19 mars 2019, un Protocole d'accord « Territoire d'Industrie » pour le Nord Franche-Comté, identifié comme l'un des 124 territoires d'industrie français. Ce protocole contient 18 actions réparties sur trois axes : Recruter / Innover / Attirer.

Grâce à cette labellisation, le territoire entend répondre aux enjeux auxquels les entreprises industrielles doivent faire face. La formation, le recrutement, l'attractivité, la fidélisation des salariés, l'innovation, la simplification administrative sont autant de thématiques sur lesquelles les institutions du Nord Franche-Comté sont mobilisées.



3/ SANTÉ

Devant les difficultés d'accès aux soins sur le territoire et le manque de médecins, la CCST s'est emparée de la problématique de la démographie médicale ces dernières années. En effet, avec un nombre de médecins insuffisant au regard de sa population et de la superficie de son territoire, et un nombre de départs en retraite important, la CCST accuse un déficit en matière d'offre médicale. Elle multiplie à ce titre les initiatives visant à résorber la carence en matière de professions médicales et paramédicales sur son territoire.



Dispositifs d'accueil des professions médicales : primo installation

La CCST a décidé, en septembre 2019, d'octroyer une aide à l'installation de 10 000 € à tout médecin s'implantant sur le périmètre de la CCST, dans l'une de ses 27 communes, quel que soit le Territoire de Vie-Santé auquel elle appartient.

Sur l'année 2022, aucune aide de ce type n'a été versée par la CCST.

Prise en charge des frais de secrétariat médical

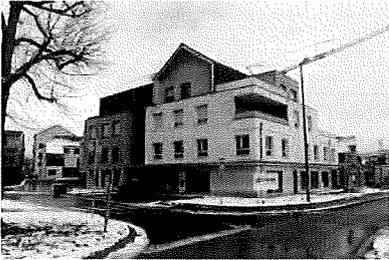
Afin de compléter l'offre en matière de démographie médicale, la CCST entend favoriser l'installation de cabinets de groupe, à travers notamment la prise en charge d'une partie des frais liés à l'activité de soins, notamment les frais liés au secrétariat médical qu'il soit physique et/ou via une plate-forme de prise de rendez-vous (type Doctolib), dans la limite de 15 000 € HT par an, et pour une durée de 2 ans maximum.

En 2022, la CCST n'a pas été sollicitée dans ce cadre.

Mission de recrutement de deux médecins généralistes

En complément de la mise en place de ces différentes mesures incitatives, la CCST a fait appel en 2021 à un cabinet de recrutement spécialisé dans la recherche de médecins dans les différents pays de l'Union Européenne.

Compte tenu du peu de réussite de cette mission et du peu de résultats obtenus (un seul médecin reçu en entretien en plus d'un an, non intéressé en définitive), la CCST a décidé en 2022 de résilier cette convention.



Acquisition de cellules dans le Parc de Déridé -Maison médicale de Delle

La CCST, dans le cadre de sa politique de soutien d'une part aux bourgs-centres de son territoire, d'autre part aux médecins dans un objectif d'amélioration de l'offre de soins, s'est portée acquéreur de deux cellules dans l'ensemble immobilier « le Parc de Déridé » à Delle, accueillant une maison médicale.

L'acquisition de 155 m² de locaux pour un montant total d'acquisition de 363 167,40 € TTC vise l'installation, à terme, de médecins (généralistes ou spécialistes) ou professions para-médicales, permettant de rétablir la démographie médicale sur la Ville de Delle et les communes avoisinantes.

Les travaux de réalisation du bâtiment sont achevés ; la CCST s'est acquittée en 2022 d'une partie des acomptes pour la réservation de ces cellules pour un montant de 90 791,86 € TTC.

Locaux dans le pôle médico-tertiaire de Beaucourt

La CCST s'était portée acquéreur de deux cellules d'une surface totale de 238 m² dans le Pôle médico-tertiaire de Beaucourt afin de permettre l'installation de médecins ou de professions paramédicales, permettant de rétablir la démographie médicale sur la ville de Beaucourt et les communes avoisinantes.

L'année 2022 n'a pas permis d'installer des praticiens dans le pôle médico-tertiaire.

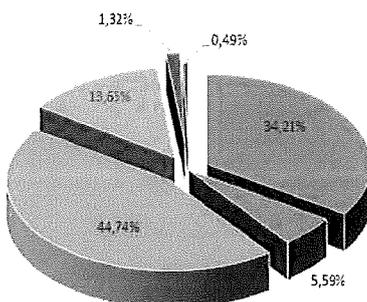


4/ URBANISME

Le service instructeur des autorisations liées au droit des sols, créé par la CCST en 2015 se charge de l'instruction, pour ses communes adhérentes, des dossiers de CUa, CUb, DP, PC, PA, PD, la décision restant prise par les Maires, autorités compétentes.

Le service, basé au pôle technique à Grandvillars, compte deux instructeurs pour 1,5 ETP. Il instruit l'ensemble des autorisations des 24 communes adhérentes.

Répartition des dossiers par type
2022



• CU a • CU b • DP • PC • PA • PD

Instruction des autorisations liées au droit des sols

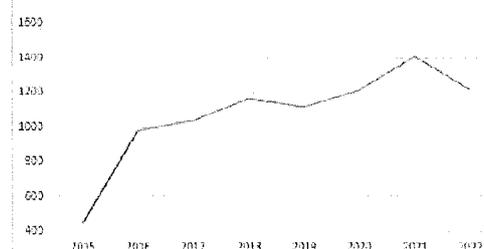
Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, le service a instruit :

- 470 dossiers de certificats d'urbanisme d'information (CUa)
- 43 dossiers de certificats d'urbanisme opérationnel (CUb)
- 564 dossiers de Déclaration Préalable (DP)
- 127 dossiers de Permis de Construire (PC)
- 11 dossiers de Permis d'Aménager (PA)
- 5 dossiers de Permis de Démolir (PD)

soit un total de **1 220 dossiers sur l'année**, en baisse de 16 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse touche en particulier les demandes de certificats d'urbanisme (en baisse de 17 %), témoignant d'une baisse des cessions immobilières.

Les demandes de déclaration de travaux sont quant à elles stables, le nombre de permis de construire en baisse de 25% et le nombre de permis d'aménager en nette augmentation (multiplié par 2) attestant d'une activité de construction encore dynamique.

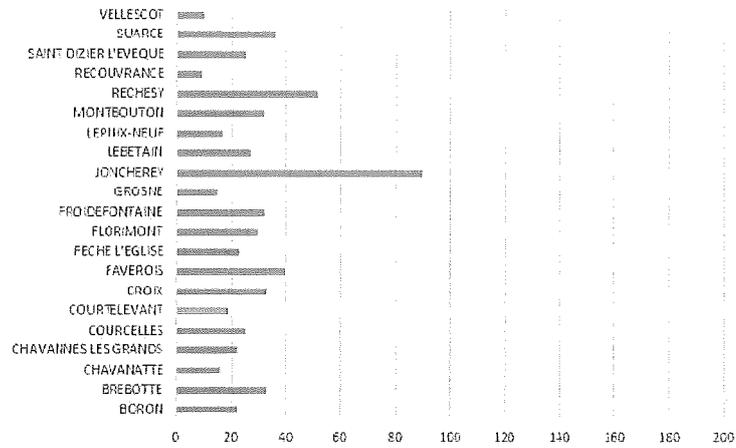
Evolution du nombre de dossiers instruits



L'ensemble de ces dossiers a été instruit dans les délais légaux fixés, aucun retard d'instruction du service n'a généré de décision tacite.

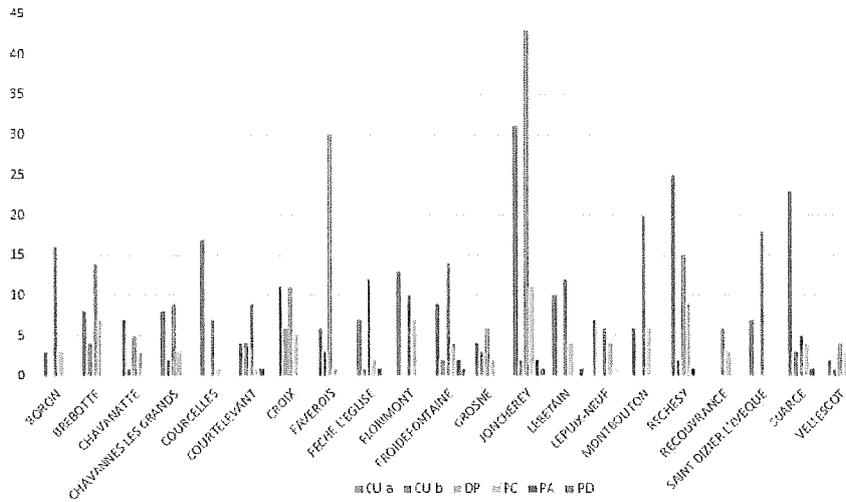


Dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par commune 2022



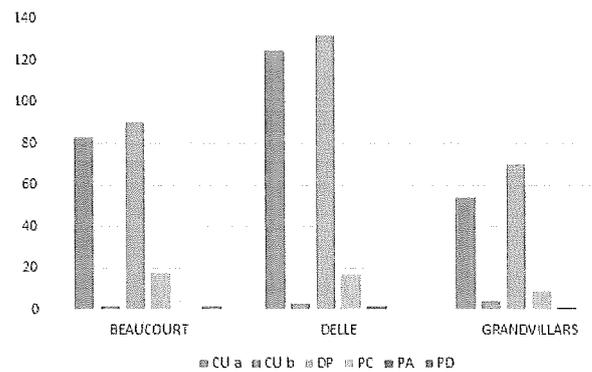
Dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par type 2022

Communes rurales



Dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par type 2022

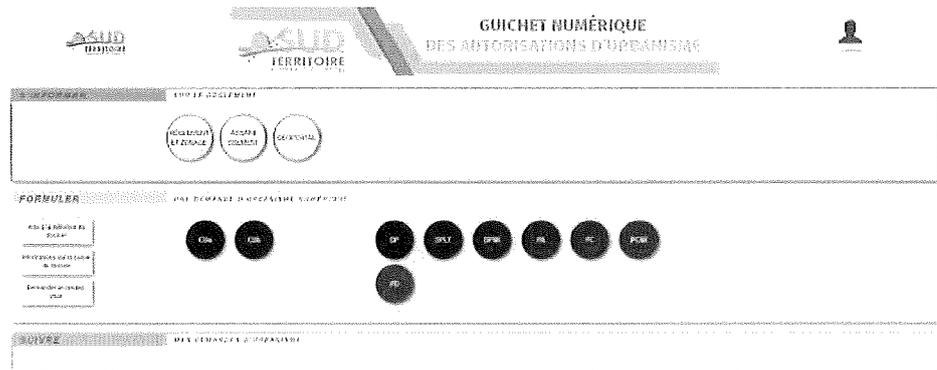
Bourgs - centres



Conseil aux communes et participation aux documents d'urbanisme

Le service est également amené, sur invitation des communes, à participer aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme communaux. Compte tenu du peu de procédures en cours sur son périmètre et du nombre réduit de réunions organisées, la CCST n'a pas été amenée à collaborer aux groupes de travail et réunions diverses relatives à l'élaboration de documents d'urbanisme sur ses communes en 2022.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme



Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, dans le respect de l'article L. 112-8 du Code des relations entre le public et l'administration qui permet aux pétitionnaires de saisir l'administration de manière dématérialisée.

De plus, les communes de 3 500 habitants, avec leur centre instructeur, se doivent de disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme (art L. 423-3 du Code de l'Urbanisme).

Dans un souci de mutualisation, la CCST, après mise en place de la solution adéquate en collaboration avec la DDT90 et son prestataire Opéris, a pris en charge l'installation des outils nécessaires et leur mise à disposition des communes adhérentes.

Pour ce faire, la CCST a dépensé en 2022 une somme de 35 862 € TTC pour la solution logicielle, l'installation et le paramétrage des différents modules, ainsi que pour la maintenance et l'hébergement.

En 2022, pour la première année de déploiement, les dossiers déposés de manière électronique représentent 10% des demandes.



B / Développement économique

1/ RÉHABILITATION DE SITES

La politique menée par la CCST depuis sa création a préféré la restructuration complète de sites industriels, ou bien abandonnés, ou bien obsolètes, à la consommation de foncier vierge.

Restructuration du site Von Roll Isola France à Delle

Suite aux difficultés de l'entreprise Von Roll, anciennement UDD, située à Delle, la CCST s'est engagée auprès des repreneurs du site, les dirigeants de la société Isola Composite France, afin d'étudier la réhabilitation du site industriel, aujourd'hui inadapté. Le projet mis au point vise à assurer la restructuration du site, dans le triple objectif de permettre le maintien et la création d'emplois et d'activités économiques, de permettre la création de logements en opérant la cicatrisation de la trame urbaine et de contribuer à la restauration écologique de la rivière Allaine.

Le montant total prévisionnel de cette restructuration est en cours de chiffrage. Il comprend l'ensemble des déconstructions, des opérations de dépollution, de terrassement, la réhabilitation de bâtiments, que ce soit ceux conservés par Isola ou ceux à transformer en logements, la réalisation de nouvelles voiries et la réalisation de stationnements.

L'acquisition du site, première dépense relative à ce projet, prévue initialement en 2022, a été repoussée en 2023. En effet, les bons résultats de l'entreprise sur la première année ont conduit celle-ci à repenser son projet de restructuration et le périmètre de l'opération, et à différer la cession du site à la collectivité.

Concession pour la phase 2 de la réhabilitation du site des Forges à Grandvillars



La seconde phase du projet est aujourd'hui achevée et a porté sur l'aménagement de la Place des Forges et des espaces situés au nord du canal usinier.

Cet aménagement, dont l'enjeu était de créer un trait d'union entre la Place des Forges et les différentes fonctions urbaines, repose sur les choix suivants :

- La Place des Forges, autrefois cour logistique, est totalement sortie de l'espace industriel ; son aménagement est à ce jour terminé et se présente sous forme de gradins doux suivant la déclivité existante entre la RD 19 et le niveau des bâtiments périphériques (Bâtiments R et U).
- La circulation des véhicules à moteur sur la place est interdite (sauf véhicules de secours naturellement) ; elle est dédiée aux piétons et aux modes doux et est traversée par une piste cyclable.
- Le bâtiment dit "des Casernes" a été démoli pour laisser place à l'aménagement d'un parking qui a été achevé en 2021. Il permet de desservir les Bâtiments R et U mais également les services techniques de la CCST présents au rez-de-chaussée du bâtiment R.
- Le canal usinier, autrefois élément de coupure, devient une liaison qualitative entre les différentes parties du site. A noter que le canal proprement dit a été restauré lors de la première phase, avec démolition de la dalle qui le recouvrait et qui supportait des bâtiments de production.

Les travaux sur le canal dans cette seconde phase sont à ce jour terminés et ont consisté en la restauration des vannages et du bassin qui servait de réservoir pour les besoins énergétiques, et la mise en valeur des installations hydrauliques.

Depuis la genèse de l'opération, le montant des investissements s'élève à 33 843 200 € HT. La participation prévisionnelle de la collectivité à l'opération est évaluée quant à elle à 5 990 000 € HT.



En 2022, la CCST a versé une somme de 350 000 €, montant ainsi sa participation à 3 900 000 € au 31 décembre 2022. Les 2 090 000 € restants seront à verser d'ici 2027.

A noter que la CCST, pour la restructuration du site des Forges à Grandvillars, a obtenu en 2022 le premier prix des Lauriers des collectivités du Territoire de Belfort dans la catégorie « Aménagement du Territoire ».

2/ ZONES D'ACTIVITÉS

Entretien des espaces verts

Pour l'année 2022, un nouveau marché d'entretien des zones d'activités, du parking de covoiturage et du centre aquatique de Delle a été contracté entre la CCST et l'entreprise ID VERDE. Le montant des prestations de l'entreprise s'élève à 26 624 € HT.

Entretien des séparateurs hydrocarbures des bassins de rétention

Conformément aux arrêtés du 19 janvier 1995 et du 30 mai 2006, la CCST doit veiller au bon fonctionnement des bassins de rétention des eaux pluviales et des séparateurs d'hydrocarbures situés sur les zones d'activités. Au cours de l'année 2022, la CCST a mandaté la société OSIS pour effectuer l'entretien des séparateurs hydrocarbures des bassins situés sur ses zones d'activités pour un montant de 9 871,61 € HT.

Surveillance du rejet des eaux pluviales à la sortie des séparateurs hydrocarbures

Le laboratoire d'analyse des eaux de Voujeaucourt est mandaté par la CCST pour effectuer les analyses des eaux à la sortie des séparateurs hydrocarbures des ZAC. Le montant 2022 des prélèvements et analyses se monte à 1 897,58 € HT.



Réfection du parking poids lourds et bordures voirie de la ZAC de la Pellerie à Grandvillars

La CCST a mandaté l'entreprise COLAS pour procéder à la réfection du parking poids lourds et des bordures de voirie sur la zone de la Pellerie à Grandvillars pour un montant de 36 674 € HT.

Réfection du giratoire de la ZAC des Grands Sillons à Grandvillars

Par ailleurs, la CCST a engagé la somme de 3 717,50 € HT pour la reprise du rond-point de la ZAC des Grands Sillons à Grandvillars.

Vente de foncier à la ZAC des Grands Sillons à Grandvillars

La CCST a vendu, en décembre 2021, à la SCI ACJ (transports Berbett), 3 500 m² de foncier pour un prix de 70 000 € HT dans le cadre d'un projet de développement d'une entreprise spécialisée dans le transport routier de fret de proximité.

A la demande du propriétaire dans le cadre du développement de son activité, la CCST a vendu en 2022 une parcelle de foncier supplémentaire de 453 m² contiguë à la parcelle initiale et ce, pour un montant de 9 060 € HT.

3/ BÂTIMENT RELAIS DES CHAUFFOURS



Le montant des loyers perçus pour l'année 2022 se monte à : 67 957,28 € HT.

Détail de l'occupation des quatre cellules en 2022 :

- Une cellule de 300 m² est louée à la SARL Ernest ROTH France spécialisée dans la vente de machines et équipements notamment agricoles ;
- Une cellule de 300 m² est louée à l'entreprise ITAL CERAM & COMMERCE , spécialisée dans l'import-export de découpage et/ou de façonnage de pierre naturelle et carrelage ;
- Une cellule de 300 m² est louée à SOLID'R AUTO, spécialisé dans la mécanique, réparation entretien de tout véhicule ;
- Une cellule de 300 m² est louée à la société Fermetures Franc-Comtoises (depuis mai 2022).



4/ AIDES AUX ENTREPRISES

Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE)

La CCST a décidé de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers d'entreprises situées sur son territoire (construction, extension, acquisition ou rénovation de bâtiments). Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies dans un règlement d'intervention élaboré par la CCST.

Ce dispositif s'inscrit dans la politique communautaire en faveur du développement économique et dans les objectifs du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

En 2022, le Conseil communautaire a octroyé une Aide à l'Immobilier d'Entreprise à trois entreprises pour un montant total de 42 000 €, à savoir :

- SCI Moulin Marion, pour un montant de 1 000 € ;
- SARL les Cabanes des Grands Reflets, pour un montant de 1 000 € ;
- SODEX HUMBERT, pour un montant de 40 000 € (montant plafond).

Suivi de projets et contacts avec les entreprises locales

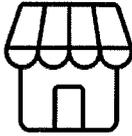
En 2022, diverses réunions ont été organisées avec les partenaires du développement économique par l'ADN FC (Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté) afin de faire le point et le suivi des demandes faites par les entrepreneurs pour la location, l'acquisition de locaux ou terrains dans le département du Territoire de Belfort.

Fonds Régional des Territoires (FRT)

Suite à la crise sanitaire, la Région Bourgogne Franche-Comté et la CCST ont convenu d'un Pacte régional, accessible aux TPE du 10 septembre 2020 au 31 décembre 2021. En tout, 63 dossiers ont été instruits au bénéfice de TPE, de 2 associations de commerçants, d'un atelier de réinsertion, d'une collectivité et d'une commune (aide en trésorerie et/ou en investissement).

352 965 € (141 186 € en investissement et 117 655 € en fonctionnement) avaient été prévus par la Région (258 841 €) et la CCST (94 124 €). La demande en trésorerie n'ayant pas, comme dans la majorité des EPCI, rencontré le besoin estimé, les interventions ont finalement totalisé un montant de 204 273,68 € dont 151 874,96 € apportés par la Région et 52 398,72 € par la CCST.

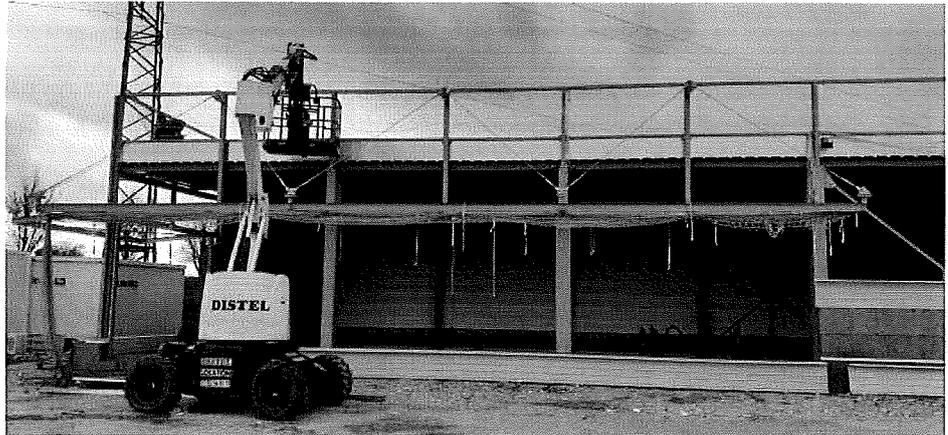
A noter que la CCST avait également contribué à hauteur de 23 531 € au FARCT (Fonds régional d'Avances Remboursables « Consolidation de la Trésorerie »).



5/ COMMERCE ET ARTISANAT

L'action intercommunale en matière de suivi et de développement du commerce et de l'artisanat a été initiée à l'occasion de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) mise en place en 2015.

Construction d'une Maison du Terroir à Vellescot



Après avoir confié, pour la somme de 39 806,80 € HT, le marché de maîtrise d'œuvre au groupement SOLMON Architecture, CETEC, NRATHERM et BUGNA, la CCST a lancé une consultation pour un marché de travaux, dans le cadre de la construction du bâtiment, le 8 avril avec une attribution les :

- 25 mai 2022 pour les lots 03 à 12 au groupement d'entreprises AUBE/DE-BARD pour un montant de 356 000 € HT ;
- 30 juin 2022 pour le lot 01 à l'entreprise ALBIZZATI pour un montant de 123 055,52 € HT et pour le lot 02 au groupement d'entreprises AUBE/CAMOZZI pour un montant de 44 658,22 € HT.

Les travaux de construction ont démarré le 05 septembre 2022. La livraison du bâtiment est prévue pour la fin du premier trimestre 2023.

En 2022, la construction de la maison du terroir a fait l'objet d'une aide de l'État de 150 000 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et d'une aide de la Région au titre du CADD 2015-2017 d'un montant de 20 000,70 € HT.

D'autres subventions ont été sollicitées à savoir :

- Une aide au titre du fonds de compensations collectives agricoles (CCA) de l'Aéroparc de Fontaine - aide attendue : 76 000 € ;
- Une aide au projet d'investissement dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux Bourgogne-Franche-Comté – aide attendue : 150 000 €.

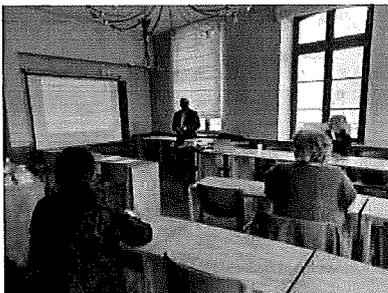
Par ailleurs, la CCST s'inscrit dans la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Territoire de Belfort en concourant notamment à l'enjeu n° 01 : « *Rendre plus accessible l'offre locale dans les différents circuits de distribution et pour les différents profils d'acheteurs* ».

Centre commercial de la ZAC de l'Allaine à Delle



Les huit cellules commerciales appartenant à la CCST ont été louées en 2022 et le montant des loyers perçus s'est élevé à 114 527,89 € HT soit 137 433,47 € TTC.

A la demande d'un locataire, la SARL SALOMÉ (coiffeur Olivier ROSSÉ), la CCST a validé la cession du lot n°14, de 127,70 m². Le prix de cession a été fixé à 191 515 € en conformité avec l'évaluation des Domaines. La vente a eu lieu le 29 décembre.



Soutien au commerce et à l'artisanat local

Dans le cadre de la **convention de partenariat entre la CCST et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort (CCI90)** (10 000 € / an), des ateliers de formation et d'échange, animés par la CCI à destination des entrepreneurs locaux, ont été organisés au siège de la CCST. Les six ateliers organisés en 2022 ont été suivis par une vingtaine de participants, ce qui a permis de faire émerger 13 porteurs de projets résidant sur le périmètre de la CCST.

Un autre volet mené dans le cadre du soutien au commerce et l'artisanat local a consisté à **accompagner la transmission de trois entreprises** sur le secteur de la CCST : le garage DANGEL à Grandvillars, l'Auberge du Canal à Brebotte et les agences d'auto-école TALON de Delle et de Beaucourt.



Afin notamment de soutenir les commerces durement touchés par la crise sanitaire, la CCST a mis en place fin 2021, une **plateforme solidaire baptisée LOCOCO pour Local, Commerçants et CONSomm'acteurs** (www.lococo.fr), avec le soutien de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Fonds Régional des Territoires.

Cette plateforme a pour vocation d'être animée par les associations locales de commerçants / artisans, avec le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort.

Outil spécialement développé pour le Sud Territoire, LOCOCO vise ainsi à soutenir le commerce et l'artisanat local et ainsi à créer une dynamique dans des domaines fortement concurrencés par les grandes zones d'activités ou les achats sur internet.

La première opération, d'échelle intercommunale, a été lancée le 12 janvier et a duré jusqu'au 15 mars. Durant cette période, tous les achats réalisés sur la plateforme ont été bonifiés à hauteur de 20 % par la CCST dans la limite de l'enveloppe fixée à 20 000 €.

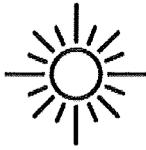
Cette première opération a généré plus de 450 commandes chez 53 commerçants (bons d'achat de 25, 50, 75 et 100 €) et ainsi un chiffre d'affaire chez les commerçants et artisans d'environ 80 000 €.

La Commune de Delle a ensuite mis à profit l'outil LOCOCO en lançant deux opérations, l'une pour les soldes de juillet et l'autre à la rentrée de septembre pour dynamiser et soutenir les commerces situés dans la zone des travaux du centre ancien.

La CCST a également procédé à l'acquisition d'une cellule commerciale de 100 m² à Beaucourt pour y développer le concept de « **Boutique à l'essai** ». Le choix s'est porté sur l'ancienne pharmacie située 2 rue du 18 novembre. La signature de l'acte a eu lieu le 2 août 2022 et les premières études d'aménagement ont débuté en fin d'année.



Concernant les marchés du terroir, deux manifestations ont eu lieu, l'une à Suarce le 24 juin et l'autre à Saint-Dizier-l'Évêque le 9 septembre.



6/ TOURISME

Domaine Coucoo Grands Reflets à Joncherey



L'année 2022 a vu la fin des travaux concernant le développement des nouvelles infrastructures des cabanes de l'éco-domaine Coucoo Grands Reflets à Joncherey. Les travaux concernaient notamment la salle de séminaire, qui permet désormais d'organiser de nouveaux types d'évènements : lancements commerciaux, séminaires d'entreprises, ateliers...

A noter qu'en 2022, le domaine d'hébergements touristiques, unique dans le département et dans le Nord Franche-Comté, a accueilli plus de 9 300 « cabaneurs » (8 200 en 2021).

Accompagnement des projets locaux

La CCST continue d'accompagner le projet de création d'une auberge à Chavanatte, notamment dans le cadre de contacts avec de potentiels gérants. Ce projet emblématique pour la commune bénéficie par ailleurs d'une subvention de 86 200 € de la part de la CCST dans le cadre des fonds de concours.



Partenariat avec Belfort Tourisme

La convention de partenariat 2022 avec Belfort Tourisme, comité départemental de Tourisme du Territoire de Belfort (8 000 €) a généré sept manifestations dont plusieurs ont rencontré un vif succès. Parmi elles : l'atelier cookies sur le site de cabanes Coucoo Grands Reflets à Joncherey, la découverte de l'apiculteur de Lebetain ou encore la sortie vélo à la découverte du Sud Territoire.



Entretien des sentiers de randonnée

Côté entretien des 20 sentiers de randonnée famille, la CCST continue de collaborer avec Balisage 90 (2 725 € / an).

Camping de Joncherey

L'achat du camping de Joncherey a été finalisé en novembre 2022. Au préalable, une étude stratégique menée par le cabinet KPMG a confirmé la forte potentialité de cet équipement qui complétera opportunément l'offre d'hébergement du Sud Territoire. Les premiers contacts ont été établis avec la société qui gère l'éco-domaine Coucoo Grands Reflets, en vue notamment d'une exploitation (dans un premier temps) des quatre chalets sur l'année 2023.

Pôle touristique rural à Brebotte

La CCST a réalisé la construction d'un gîte d'accueil pour touristes à Brebotte comprenant un restaurant d'environ 50 couverts, terrasse d'extérieur, cinq chambres de deux à quatre places ainsi qu'un local de stockage pour vélos, le tout sur une surface d'environ 200 m².

Le succès croissant de cet équipement depuis plus de deux ans génère un besoin de surface complémentaire notamment pour le stockage des matières premières. Afin de répondre aux besoins, la CCST a travaillé à un projet d'extension, dont les travaux démarreront en 2023.





7/ PARTENARIATS

Avec l'Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté (A.E.R. BFC)

Actionnaire de l'Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté, la CCST participe aux réunions de travail lui permettant de s'appuyer sur les plans d'actions mis en place par l'Agence.

Avec le MEDEF Franche-Comté dans le cadre de la mise en place d'un réseau de parrainage

Une convention de partenariat d'une année a été renouvelée en mars 2022 entre la CCST et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en Franche-Comté dans le cadre d'actions spécifiques en faveur de l'emploi. L'objectif est de favoriser la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises et également de développer les ressources externes nécessaires pour favoriser le retour à l'emploi. Le montant du financement de la CCST dans cette action de parrainage s'élève à 10 000 € en 2022 pour un objectif minimum de 20 demandeurs d'emploi parrainés.



Avec l'Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté (ADN FC)

La CCST adhère depuis 2015 à l'ADN-FC et contribue à l'équilibre de son budget aux côtés du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, de la Communauté de Communes des Vosges du Sud et de la Région.

L'ADN-FC a pour objet :

- de susciter et de favoriser l'implantation et le développement d'entreprises,
- de favoriser et de coordonner le développement économique,
- de promouvoir l'image, la notoriété et la visibilité du territoire tant localement qu'à l'extérieur de ses frontières administratives,
- d'œuvrer au maintien et au développement de l'emploi.

En 2022, le Conseil Communautaire a voté l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2021-2023. Cet avenant fixe le montant de la contribution financière de la CCST à 30 000 € annuels.



C/ Politique du logement

Amélioration de la qualité de vie des personnes vieillissantes et en perte d'autonomie locataires de Territoire Habitat

La CCST s'est engagée en 2012 aux côtés du Département et de Territoire Habitat dans un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes et des personnes en perte d'autonomie locataires de Territoire Habitat. Engagement formalisé à travers une convention CCST - Territoire Habitat renouvelée fin 2020 qui précise l'engagement de la CCST à hauteur de 10 000 € maximum par an selon le nombre de dossiers.

En 2022, la participation de la CCST pour 4 dossiers s'élève à 5 250 €.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'OPAH du Sud Territoire a été lancée le 25 juin 2019 pour trois ans avec l'État, l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et le Département. Cette convention prévoit près de 2,4 M d'€ de subventions au bénéfice des propriétaires occupants et bailleurs éligibles dont 313 500 € de la CCST. L'objectif est de réhabiliter plus de 200 logements.

Les objectifs de l'OPAH du Sud Territoire sont la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, l'amélioration du bâti existant, la lutte contre la vacance, le développement d'un parc social et la valorisation du patrimoine architectural.

La mission de suivi-animation de l'OPAH a été confiée au cabinet URBAM Conseil.

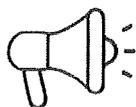
En 2022, deux avenants à la convention ont été signés : l'un permettant de revaloriser les primes allouées pour lutter contre la précarité énergétique et l'autre permettant de prolonger l'OPAH d'une année jusqu'au 24 juin 2023.

En 2022, deux dossiers de propriétaires bailleurs (huit logements) et 40 dossiers de propriétaires occupants PO (40 logements) ont été engagés (pour 102 000 €).

Depuis le lancement de l'OPAH, 140 logements (120 occupants et 20 bailleurs) ont été rénovés avec les aides de l'OPAH, soit un abondement CCST de 210 000 €.

En complément, le travail de coordination avec l'association Gaïa Énergies initié en 2021 s'est poursuivi. Gaïa Énergies a ainsi tenu une permanence au siège de la CCST tous les 1^{er} lundis du mois.

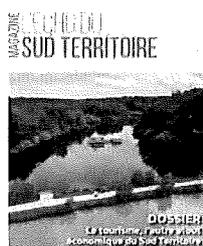
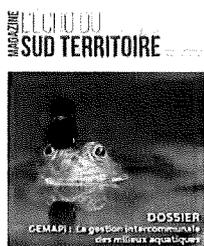




D/ Communication

L'objectif de la communication est de mettre en avant l'action de la CCST et plus globalement de faire connaître et de mettre en valeur le Sud Territoire. En plus de sa fonction support des différentes actions et services de la collectivité, la communication est appréhendée comme un levier stratégique de développement territorial. La communication est assurée par trois agents représentant un peu moins de deux ETP (équivalents temps plein).

Publications et opérations de communication générale



ÉCHO DU SUD

La CCST a édité en 2022 deux numéros (mai et novembre) de son magazine *l'Écho du Sud*, entièrement élaboré en interne. Il est distribué dans les 11 000 boîtes-à-lettres des habitants des 27 communes membres de la CCST. Chaque numéro comportait un jeu-concours sous forme d'une enquête avec énigmes utilisant notamment les outils numériques.



INSERTIONS DANS DES SUPPORTS A RAYONNEMENT EXTRACOMMUNAL

- Double page de promotion dans le supplément « Économie » de l'Est Républicain, décembre 2022.
- Émission sur Radio France Bleu spéciale Sud Territoire dans le cadre des 40 ans de la radio locale.

RELATIONS PRESSE

24 communiqués de presse (envoyés également aux communes) ont été diffusés en 2022 (35 en 2021, 40 en 2020, 10 en 2019 et 4 en 2018). En parallèle, la revue de presse journalière s'est poursuivie.

Communication digitale

SITE INTERNET

Le site de la CCST (www.cc-sud-territoire.fr) s'enrichit chaque jour d'informations utiles aux habitants : horaires, formulaires, tarifs, délibérations... Le fil d'actualité

permet de communiquer sur les dernières nouveautés. Une refonte du site, démarrée en 2022, sera effective en 2023.

PAGE FACEBOOK

Le nombre d'abonnés de la page Facebook, créée en février 2017, a cru de 400 personnes pour atteindre 2 600 au 31 décembre.

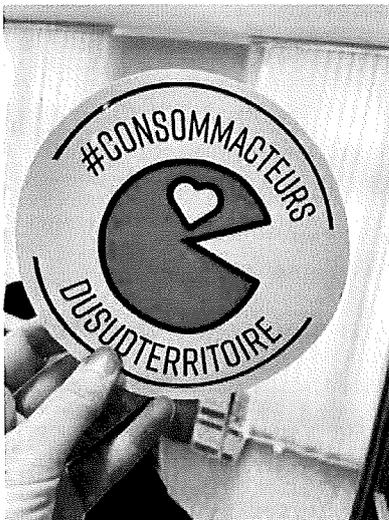
CHAÎNE YOUTUBE

Afin de valoriser les différentes vidéos produites par la CCST ou concernant son action, une chaîne Youtube CCST a été créée en 2020.

Communication thématique – Appui des services

La Communication accompagne les différents services de la CCST :

- Gestion des déchets : accompagnement à la mise en place des Extensions de Consignes de Tri et valorisation des actions.
- École de musique intercommunale : élaboration d'une plaquette 2022-2023 et accompagnement des actions / manifestations.
- Commerce : accompagnement à la mise en place et à la promotion de la plateforme solidaire de bons d'achat LOCOCO.
- Centre aquatique intercommunal : mise à jour du flyer des activités, des horaires et des tarifs...
- GEMAPI : accompagnement des actions du service (travaux et sensibilisation aux scolaires).
- OPAH : communication sur les évolutions du dispositif.
- Organisation de signatures et manifestations : signature CRTE, signature ORT, inauguration de l'extension du domaine Coucoco Grands Reflets, inauguration des locaux de la Police municipale intercommunale et de l'École de musique aux Fonteneilles à Beaucourt...
- Valorisation des travaux : communiqués, posts Facebook, suivi de chantier...
- ...



Communication interne

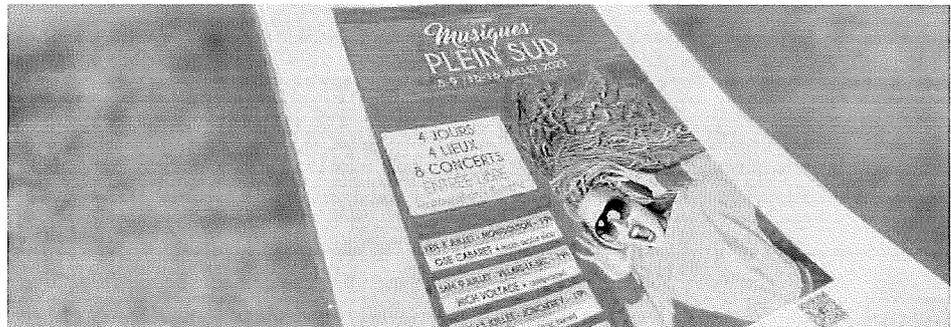
Quatre numéros de la lettre d'informations interne *CCST'Infos* ont été diffusés à l'ensemble des agents de la collectivité.

L'organigramme des services et le livret d'accueil des nouveaux agents sont en parallèle régulièrement mis à jour.

Partenariats de communication

Dans le cadre du développement de l'image et de l'attractivité du Sud Territoire, la CCST est partenaire de grands événements locaux. Cet accompagnement prend la forme d'une prise de participation dans la communication des événements / structures partenaires.

FESTIVAL MUSIQUES PLEIN SUD 2022

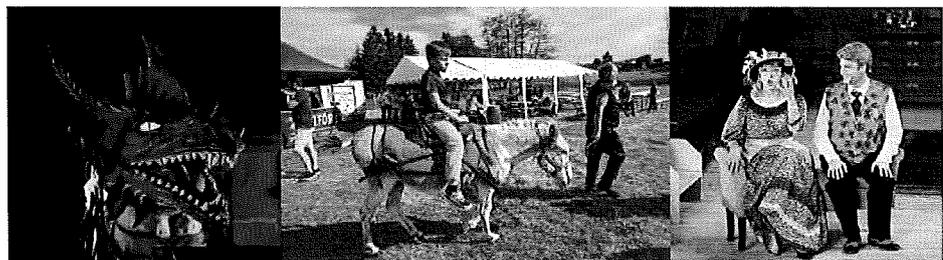


La CCST a renouvelé le partenariat avec les associations organisatrices du festival « *Musiques Plein Sud* » qui s'est déroulé dans quatre villages du Sud Territoire sur deux week-ends les 08/09 et 15/16 juillet (10 610 € pour chacune des quatre associations). Chaque date a donné lieu à deux concerts.

L'édition 2022 a une nouvelle fois permis de proposer aux habitants du Sud Territoire des spectacles musicaux de qualité, gratuits, en milieu rural.

ASSOCIATIONS CULTURELLES

La CCST a renouvelé son accompagnement des principales structures ou manifestations locales à rayonnement intercommunal, voire au-delà : La Maison à Beaucourt, Delle Animation, Grand'vilare, association franco-suisse Nuits d'été de Milandre qui produit le spectacle théâtral bisannuel « *Les Nuits de Milandre* », association Vivre ensemble de Brebotte dans le cadre de son spectacle historique annuel son et lumière (10 000 € par structure) et Comité des fêtes de Suarce pour la fête de l'Âne (3 000 €).





Pôle technique

Sont regroupées dans le Pôle Technique installé sur le site des Forges à Grandvillars tout un ensemble de compétences, gérées en régie par la CCST, au bénéfice des habitants : assainissement (collectif et non collectif), eau potable, gestion des déchets, GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Le choix de la gestion en régie de ces compétences, transférées par plusieurs syndicats intercommunaux préexistants, est significatif : il montre la volonté de la CCST de maîtriser le service rendu afin d'être au plus proche des besoins du territoire.

Un service « Accueil - Secrétariat - Facturation », composé de quatre personnes, est mutualisé entre l'ensemble de ces services techniques. Il est notamment chargé de renseigner les particuliers, de les mettre en relation avec les techniciens et d'établir la facturation des différents services. Cette mutualisation permet à tout usager d'avoir une porte d'entrée unique en cas de changement de situation (déménagement, emménagement...).



A/ Gestion des déchets

Présentation et organisation du service

Fin 2022, le service de gestion des déchets comptait 19 agents exerçant les fonctions d'agent de collecte, de valorisation, de sensibilisation, de secrétariat et d'encadrement.

Afin de compléter l'équipe dans les périodes de surcroît d'activité, six agents en contrat à durée déterminée ont par ailleurs été embauchés.

Depuis sa prise de compétence, la CCST exerce les missions suivantes en matière de gestion des déchets :

- Collecte en régie des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des déchets recyclables (papier et autres emballages recyclables), en porte à porte ou en apport volontaire. A noter la mise en œuvre des Extensions de Consignes de Tri (ECT) à partir du 1^{er} janvier 2023 à l'échelle de toute la CCST,
- Transfert des OMR au centre de traitement (incinération),
- Préparation des bennes de déchets recyclables pour transfert au centre de tri,
- Collecte du verre en apport volontaire (122 bacs à verre) et des déchets verts (bennes mises à disposition dans certaines communes),
- Mise à disposition des bacs de collecte jaunes (recyclables) et bleus (OMR), maintenance et réparation,
- Exploitation et gestion en régie de deux déchetteries (Fêche-L'Église et Florimont), pour la collecte de déchets (encombrants, déchets verts, plâtre ...) et le réemploi de matières et d'objets réutilisables (ressourcerie),
- Sensibilisation au tri de tous les usagers, participant à la prévention et à une meilleure gestion des déchets,
- Gestion administrative des abonnés et du service.



Bilan et indicateurs d'activités

LA COLLECTE

La CCST gère en régie un parc de 17 637 bacs jaunes et bleus sur son territoire. Les bacs bleus (OMR) sont collectés une fois par semaine tandis que les bacs jaunes (collecte sélective) sont collectés une fois tous les 15 jours.

Le service intervient à plusieurs niveaux :

- Les livraisons de bacs pour les maisons neuves et les nouveaux arrivants,

- Les opérations de remplacement de bacs (bac cassé, changement de volume et retrait),
- Les opérations de maintenance (remplacements de couvercle/ roue, mise en place d'opercules et de serrures).

En 2022, 1 306 interventions ont été réalisées, en diminution de 8 % par rapport à 2021. La livraison de bacs pour les nouveaux usagers représente 34 % des interventions, en baisse de 20 % par rapport à 2021. Le nombre de retraits a diminué de 9 %, tandis que le nombre d'échanges est stable.

TYPE D'INTERVENTIONS	2022
Mise en place – nouvelles dotations	445
Retraits de bacs / récupération	399
Opérations de remplacements (casse / vol)	85
Echanges de bacs / changements de volumes	208
Changements de puces, étiquettes	69
Opérations de maintenance (réparations / pose de serrures)	100
Total interventions	1 306

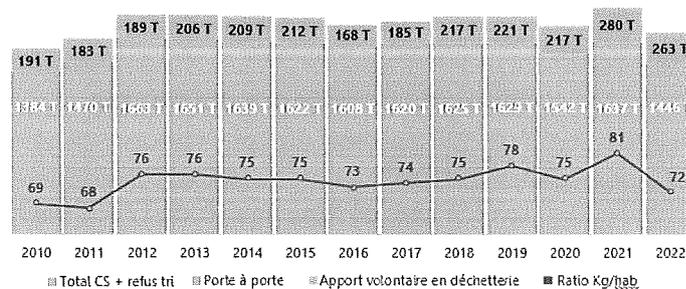
Bacs	2022
Nombre de bacs livrés	894
Nombre de bacs retirés	775
Nombre de bacs échangés	470

LES TONNAGES

Collecte sélective

La collecte sélective (CS) en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, papiers, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) est le mode de collecte principal. En complément, les usagers peuvent apporter en déchetterie (apport volontaire) leurs cartons, dont ceux de volumes importants qui ne rentrent pas dans le bac jaune.

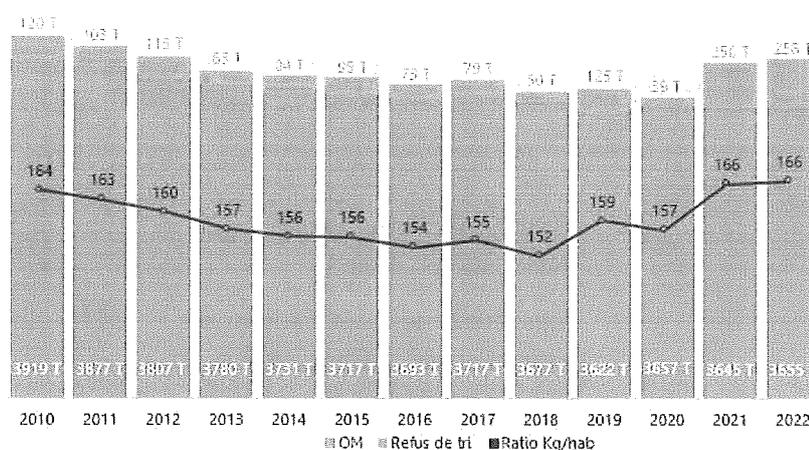
Qu'ils soient collectés en porte à porte ou en apport volontaire, les déchets recyclables (papier, carton, plastique ainsi que les emballages) sont déposés dans la fosse de la déchetterie de Fêche-l'Église. La collecte sélective est ensuite récupérée et traitée au centre de tri de Pfastatt par le prestataire SCHROLL. Ils sont enfin expédiés, une fois séparés par matériaux, sous la forme de balles vers les filières de recyclage dédiées.



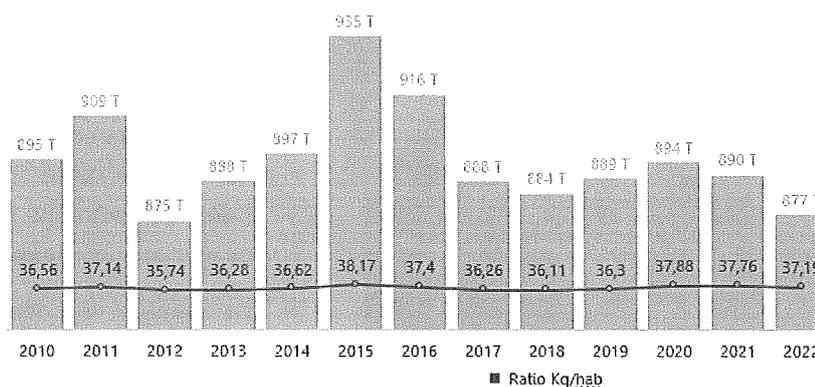
1 709 tonnes ont été collectées en porte-à-porte en 2022 contre 1 917 en 2021, soit une diminution de 10 %. Le tonnage collecté en apport volontaire est en baisse, avec 263 tonnes collectées en 2022 contre 280 en 2021.

Pourcentage de refus de tri issu de la collecte sélective

Les refus de tri sont les déchets qui ne répondent pas aux consignes de tri et qui sont finalement incinérés. Ils coûtent très cher à la CCST d'où l'importance de bien trier.

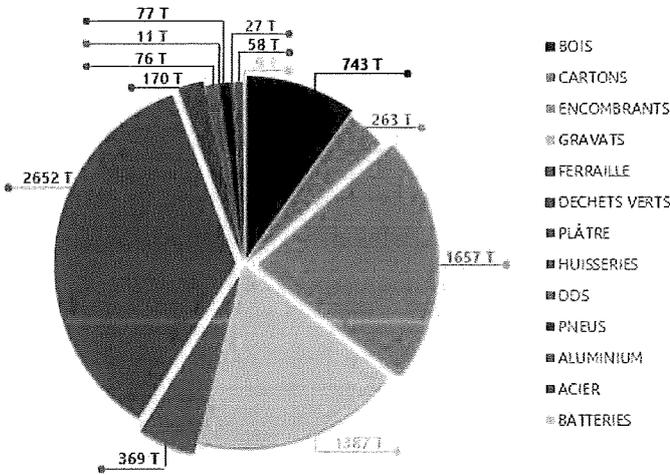


Le verre en apport volontaire



Les quantités de verre collectées en 2022 sont en baisse de 2 % par rapport à 2021. Au niveau des 122 points d'apport volontaire du Sud Territoire, on comptabilise une moyenne de 37 kg/habitant en 2022, contre 33 en moyenne nationale en 2020 (Chiffres clés CITEO).

Le verre collecté est ensuite trié par la société Mineris, puis revalorisé par la société OI à Gironcourt. Les deux sociétés sont situées dans les Vosges. Il s'agit donc d'un recyclage de proximité.



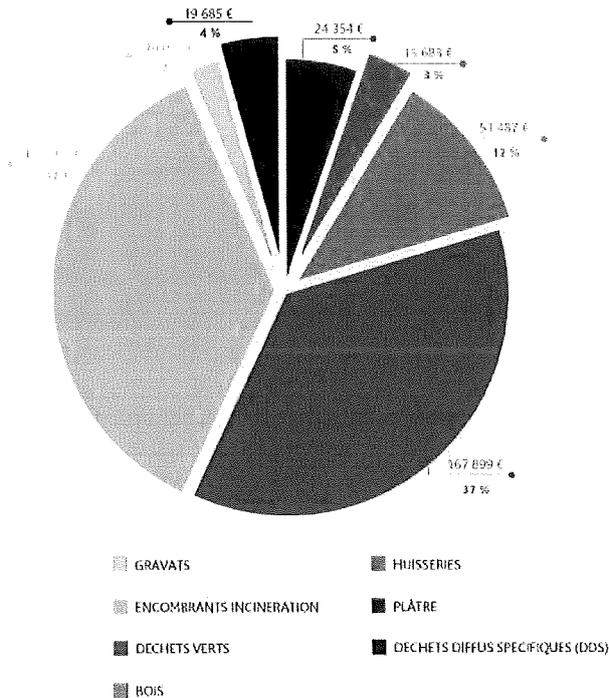
Tonnages par matériau - apports de déchetterie*

Le tonnage collecté en déchetterie en 2022 diminue de 11 % par rapport à 2021. La répartition des flux reste, quant à elle, relativement constante, hormis le tonnage des déchets verts qui a fortement diminué en 2022 (-17,6%).

**Apports de déchetterie: déchets verts, plâtre, huisseries, encombrants, bois, gravats et Déchets Diffus Spécifiques (DDS)*

Décomposition du coût de traitement des déchets

Pour 2022, le coût moyen de traitement des déchets s'élève à 66 €, en baisse de 3 % par rapport à 2021 (68 €).

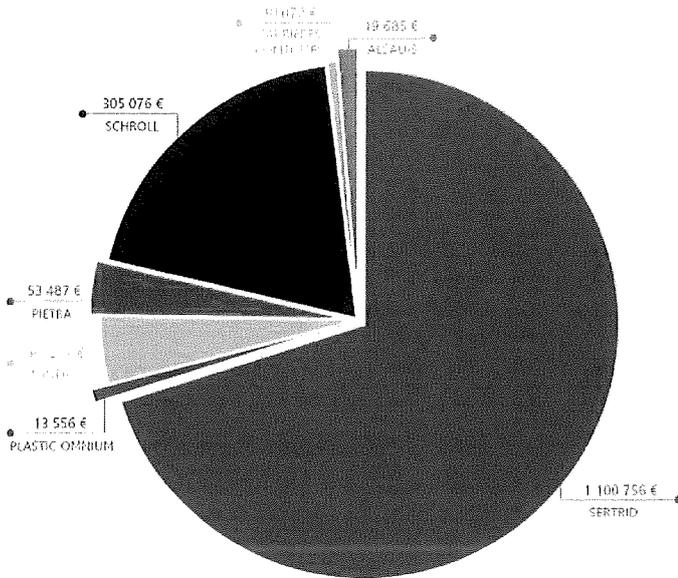


Détail du coût de traitement des déchets

Les déchetteries accueillent les matériaux qui ne peuvent être collectés par les services de ramassage courants, à cause de leur nature (huiles), de leur taille (équipements ménagers, coupes de bois...) et de leur quantité (gravats...).

Le nombre de déchets sélectionnés varie selon l'implantation et l'importance de la déchetterie. Des bennes y sont déposées afin de permettre le dépôt des déchets sélectionnés triés : les déchets verts, les gravats, le bois, les encombrants, le plâtre

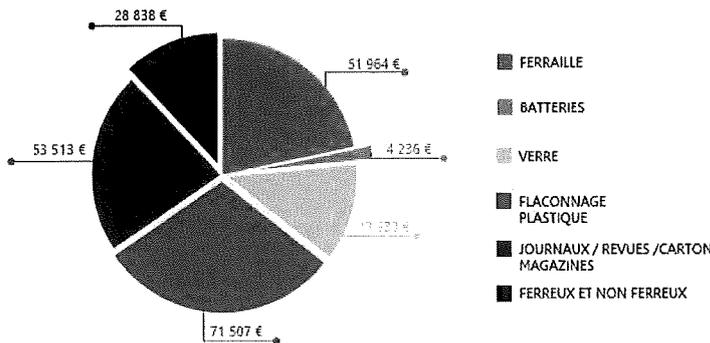
En 2022, le montant total du coût de traitement des déchets pour ce qui concerne l'apport volontaire en déchetterie est de 458 885 €. Soit une augmentation de 35 915 € par rapport à l'année 2021.



Montant annuel des prestations rémunérées des entreprises sous contrat

La CCST assure en régie la collecte des ordures ménagères et celle de la collecte sélective (déchets recyclables), mais elle ne possède pas de centre de tri ni de centre de traitement pour trier et éliminer ses déchets.

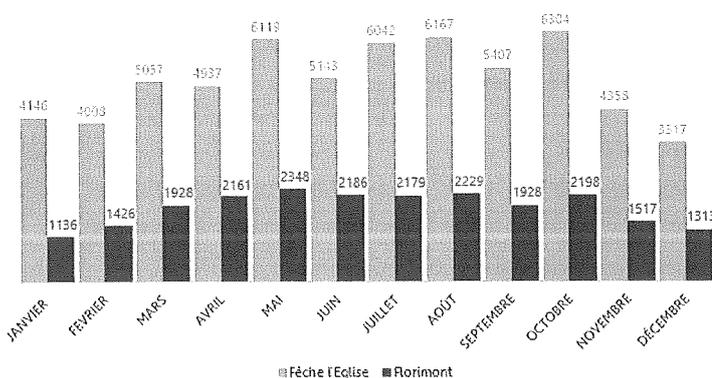
Elle fait appel à des prestataires, des entreprises privées et publiques, pour gérer le transport de certains déchets et en assurer le traitement. En 2022, le montant total des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat est de 1 569 909 €. Soit une diminution de 33 218 € par rapport à l'année 2021.



Vente des matériaux

En 2022, le montant total des ventes de matériaux est de 238 991 €. Soit une augmentation de 20 487 € par rapport à 2021 et 66 976 € par rapport à 2019.

FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES



En 2022, 83 754 passages ont été comptabilisés pour les deux déchetteries, soit une baisse de fréquentation de 3% par rapport à 2021. Par rapport à 2019, la fréquentation est en hausse de 12 %, due notamment à l'ouverture du site de Florimont :

- 61 205 passages à la déchetterie de Fêche-l'Église.
- 22 549 passages à la déchetterie de Florimont (ouverte en 2019) soit 27% du nombre total de passages.

11 859 badges ont été distribués depuis la mise en place du contrôle d'accès, en juillet 2015. 9 028 badges sont actifs. 136 nouveaux badges ont été distribués en 2022. Les autres badges ont été désactivés pour différentes raisons : les usagers ont déménagé hors de la CCST, les badges sont cassés ou perdus...

Tri à la source des biodéchets

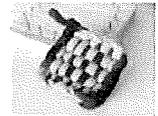
Afin de répondre à l'obligation de proposer, avant 2024, une solution de tri à la source pour les biodéchets, la CCST a commandé en 2022 à ANETAME une étude pour définir les scénarii les mieux adaptés au Sud Territoire (26 250 € HT). En complément, une étude de caractérisation a été menée en juin afin de cibler le gisement potentiel de biodéchets dans les OMR (2 200 € HT).

Trois comités de pilotage ont été organisés durant l'année (mars, mai et juin), un par phase de l'étude (phase 1 : diagnostic, phase 2 : étude des différents scénarii, phase 3 : approfondissement du scénario retenu).

La CCST a au final retenu le scénario suivant : mise en avant forte du compostage individuel sur les zones pavillonnaires et mise en place de PAV (Points d'Apport Volontaire) sur tout le territoire avec une plus forte densité sur les zones d'habitat dense. Une première expérimentation sera menée en 2023 pour une généralisation en 2024.



Sensibilisation au tri sélectif



Afin d'améliorer au quotidien le geste de tri, la CCST sensibilise et informe les habitants sur les différents moyens de trier existant sur notre territoire.

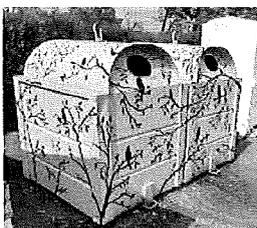
INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

- 17 février 2022 : Animation tri pour le club féminin de handball de Grandvillars : réalisation de tawashis.
- 17 mai 2022 : Animation tri à l'école primaire des Marronniers à Delle (CP). Chaque animation est adaptée à l'âge de l'enfant.

REPRÉSENTATIONS LORS D'ÉVÈNEMENTS

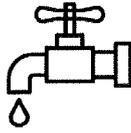
Pour que tri ne rime plus avec contraintes, la CCST a acheté une gamme de conteneurs pour le tri des déchets recyclables, à la fois ludiques et incitatifs. Un nouvel outil pour améliorer la mobilisation du public. Ceux-ci ont notamment été utilisés :

- le 16 juillet 2022 : Festival Musiques plein Sud - Chavanatte
- du 21 au 23 juillet 2022 : Spectacle son et lumière – Brebotte



VALORISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE VERRE

- DELLE (avril 2022) : les 2 conteneurs sont situés sur le parking du centre commercial (Promenade Aurélie Lopez).
- JONCHEREY (août 2022) : les 5 conteneurs sont situés sur la place en face de la poste (Chemin des Écoliers).



B / Eau potable

En mars 2010, la CCST a fait le choix stratégique de maîtriser intégralement sa compétence eau potable et exploite ainsi en régie les différents réseaux et infrastructures. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service gère l'eau potable sur l'ensemble des 27 communes de la CCST et, depuis le 1^{er} novembre 2021, le territoire est autonome en approvisionnement, c'est à dire que 100% de l'eau consommée par les 24 000 habitants est produite sur le territoire de la CCST.

Le service eau potable alimente un peu moins de 9 600 abonnés avec une infrastructure représentant 251 kilomètres de réseaux d'eau (hors branchements) et 35 équipements : 9 unités de production, 18 réservoirs de stockage surélevés ou semi-enterrés et 8 installations spécifiques (stations de reprise et/ou surpresseurs).

Organisation

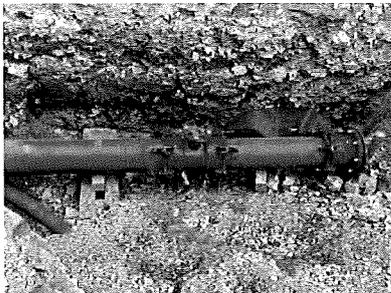
Sous l'autorité du responsable, assisté par un adjoint, six agents de terrain interviennent pour assurer la continuité du service.

Bien que le maître mot soit la polyvalence, chaque agent est spécialisé dans une fonction : maintenance des sites, notamment électromécaniques, recherche de fuites, suivi des travaux, relève des compteurs, interventions chez l'habitant, gestion du parc et installation des compteurs, mise à jour des plans.

A cela s'ajoute le personnel administratif (relation client et facturation) mutualisé avec d'autres services.

Le service Eau potable assure la continuité de service aux usagers via une organisation humaine et matérielle adaptée :

- un service de proximité garantissant des interventions rapides,
- une astreinte opérationnelle 24 h/24, 7 jours/7 et 365 jours par an,
- des moyens matériels récents, spécifiques et adaptés avec notamment un superviseur modernisé et 35 automates de télégestion permettant de surveiller et piloter les installations et les réseaux, un corrélateur acoustique et des pré-localisateurs de fuites (75 modules) pour identifier et localiser les réseaux et branchements fuyards, des véhicules d'interventions aménagés et un stock de pièces de fontainerie permettant des interventions techniques rapides...



Éléments marquants



4 255 000 L d'eau en moyenne sont mis quotidiennement en circulation, pour un rendement de 73,5 %. Le prix de l'eau est stable depuis 2017 et inférieur de 8 % à celui des collectivités de même taille (source SISPEA et eaufrance.fr) : 2,08 € TTC le m³.

Afin de répondre à ses besoins, le service a passé différents marchés : marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques.

En 2022 il y a lieu de noter :

- Le renouvellement de 1,5 km de conduites d'adduction à Delle, Joncherey et Bretagne pour un montant de 455 000 € HT,
- L'électrification des deux réservoirs de Réchésy pour 1 000 € HT,
- 91 interventions de réparations de fuites réalisées (41 sur le réseau principal et 50 sur des branchements particuliers) ce qui, couplé à l'entretien des installations, représente près de 440 000 € HT consacrés au patrimoine,
- La mise en place à Delle de 75 pré-localisateurs de fuite pour 40 000 € HT,
- Le remplacement de 600 compteurs par d'autres, équipés pour la télé-relève pour 40 000 € HT,
- L'augmentation du nombre d'analyses d'autocontrôle de l'eau potable.

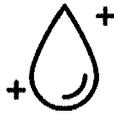
Le budget est maîtrisé avec un résultat d'exploitation excédentaire, malgré la hausse des coûts, de 28 700 € sur l'année. Un budget volontariste est consacré à l'investissement avec 843 000 € dépensés, dont les opérations ci-dessus.



Après l'atteinte de l'autosuffisance en eau, la CCST a souhaité mettre en place une stratégie de protection des captages et s'est ainsi lancée dans une démarche expérimentale et collaborative baptisée « L'Eau d'Ici » visant à prévenir les pollutions à la source. Le recrutement d'une chargée de mission « protection de l'eau potable » vise à pérenniser la qualité et la quantité d'eau potable produite et distribuée. L'agriculture étant le premier domaine concerné par cette reconquête de la qualité de l'eau, une convention a été signée le 29 août 2022 avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture (CIA) Doubs - Territoire de Belfort.

Une première réunion avec les agriculteurs a eu lieu le 28 octobre. D'autres suivront. Une charte d'engagement sera également signée avec des partenaires institutionnels (Agence de l'Eau, Agence Régionale de Santé, État...) début 2023.





C/ Assainissement collectif



La CCST est compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2011. La CCST a fait le choix significatif de maîtriser de manière intégrale sa compétence. L'ensemble des communes est ainsi géré en régie depuis mi-2016.

Malgré un contexte difficile (crise énergétique avec une forte augmentation du prix de l'électricité, rupture d'approvisionnement pour certains produits, inflation...) dont les impacts se sont largement fait sentir, le service a pu faire face et a poursuivi son exploitation 24 h / 24 et 365 j / an au service de la population.

Orientations

La compétence assainissement collectif comprend la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur le territoire de la CCST ainsi que la gestion et l'entretien des infrastructures en régie.

Les grandes orientations poursuivies sont :

- la réalisation des travaux en fonction des impératifs réglementaires fixés par l'État et les aides financières de l'Agence de l'Eau,
- la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement,
- la poursuite des travaux engagés par les communes.

Organisation

Ainsi le service assainissement en 2022, c'est :

- une organisation de sept personnes (ingénieur et techniciens) qualifiées et spécialisées dans la gestion de l'assainissement permettant d'exploiter et gérer les différentes infrastructures,
- des moyens matériels spécifiques (six véhicules aménagés, différents matériels informatiques dédiés dont une supervision, deux caméras d'inspection de réseaux, des pompes, un nettoyeur déboucheur haute-pression, du matériel de sécurité : détecteurs de gaz, système de ventilation, etc.).
- Un service accueil - secrétariat - facturation mutualisé avec d'autres services.

Les interventions techniques en 2022 sont les suivantes :

- l'entretien des réseaux avec des hydrocurages en urgence et programmés (*représentant 1 journée par mois*), la dératization des réseaux, le nettoyage manuel de déversoirs et canalisations par les techniciens,
- l'entretien et la réparation électromécanique des postes de relevage,
- la réparation ou la création d'ouvrages, de réseaux ou de branchement (*23 interventions pour réparations, mises à niveau de tampons ou couronnement et 17 nouveaux branchements*),
- le suivi des programmes de lotissements communaux ou privés,
- la réalisation de 307 contrôles de branchements, *dont 162 dans le cadre de ventes, 52 après travaux de mise en conformité, 9 pour des habitations neuves, 54 dans le cadre des contrôles de routine, 24 dans le cadre d'enquêtes et 6 à la demande d'usagers.*

Evolution des m³ d'eau facturés au titre de l'assainissement collectif et tarification 2022

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de mètres-cubes facturé en assainissement en 2022 est de 813 700 (en baisse d'environ 2,6 % par rapport à 2021). Le prix unique de la redevance assainissement est de 1,84 € HT / m³ et n'a pas évolué en 2022. A cela s'ajoutent, 0,16 € / m³ (+ un centime) pour la redevance modernisation des réseaux de collecte (taxe Agence de l'Eau) et la TVA à 10 % (taxe de l'État).

Le prix du m³ d'eau (part assainissement) s'établit donc à 2,20 euros TTC en 2022.

Investissements

Divers travaux neufs ou réhabilitations, prestations et études se sont terminés, se sont poursuivis ou ont démarré et notamment :

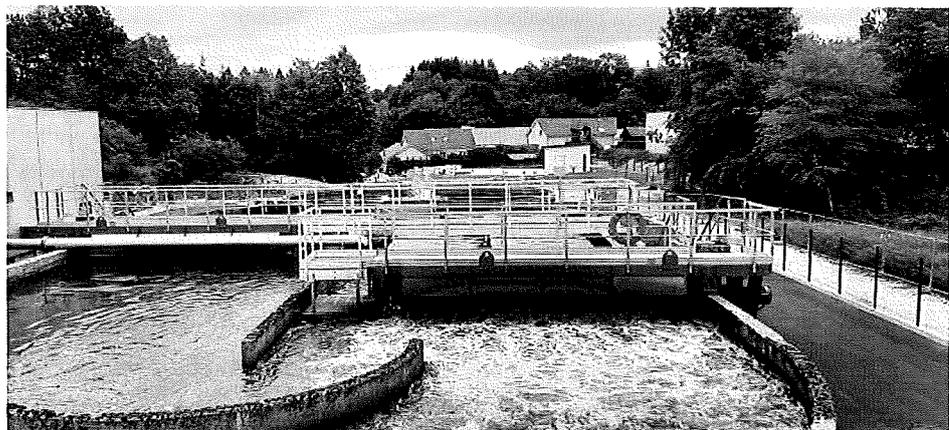
- **Concernant les travaux sur les réseaux et infrastructures de traitement :**
Pour les réseaux, les interventions ont concerné la poursuite de la création d'un réseau d'eaux usées sur Froidefontaine (sur environ 85 % du village (*travaux étalés sur 2021 et 2022*) correspondant à la pose de 3 895 ml de canalisation gravitaire, de 1 255 ml de canalisation de refoulement, de 2 postes de refoulement et la réalisation de 125 branchements, pour au total 1 600 000 HT, ainsi que la réhabilitation d'une partie du réseau séparatif au centre-ville de Delle pour 85 000 € HT.



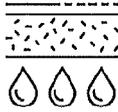
En parallèle, la création d'une station d'épuration à rhizosphère de 1 950 équivalent-habitants s'est poursuivie à Froidefontaine permettant de traiter à terme les eaux usées de Froidefontaine, Brebotte et Grosne pour un coût de 1 000 000 € HT.

Les travaux de création d'un bassin d'orage de 1 100 m³ en entrée de la station d'épuration de Beaucourt et de réhabilitation quasi complète des filières de prétraitement, des traitements biologiques et des boues se sont poursuivis (*étalement des travaux entre fin 2020 et mi 2023*) pour 2 850 000 € HT.

- **Concernant les études, les assistances techniques et prestations de maîtrise d'œuvre** : elles se sont poursuivies avec la création de la station (Froidefontaine, Brebotte et Grosne) et de réseaux (sur Froidefontaine) pour 120 000 € HT, avec la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt et la création d'un bassin d'orage pour 82 000 € HT et la seconde tranche de la mise en séparatif à Florimont (12 000 € HT).
- **Concernant les prestations et travaux associés sur installations ou réseaux** : les travaux ont concerné le renouvellement de quatre pompes pour les deux postes de relevage de Joncherey et de l'armoire électrique du poste de relevage à Grandvillars pour 27 000 € HT ainsi que le renouvellement d'un agitateur, d'une vis de relevage (*étalé sur 2022 et 2023*) et du portail à la STEP de Grandvillars pour 80 000 € HT.



Les travaux conséquents (STEP de Beaucourt, réseaux et STEP de Froidefontaine) sont subventionnés par l'Agence de l'Eau ou l'État (via la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) entre 15 et 30 %.



D / Assainissement non collectif (SPANC)

La CCST, compétente depuis le 1^{er} janvier 2009, assure les missions suivantes :

- contrôle des installations neuves, de leur conception jusqu'à leur réalisation,
- diagnostic des installations existantes,
- contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (tous les 8 ans).

Le règlement de service du SPANC a été instauré le 12 décembre 2008.

Tarification

Les coûts (*identiques depuis 2009 en HT, TVA à 10 % en 2014*) sont de :

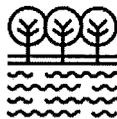
- 69,86 € TTC pour un contrôle d'installation déjà existante,
- 69,86 € TTC pour une vérification de conception ou de bonne exécution des travaux sur les installations neuves,
- 62,56 € TTC pour un contrôle périodique de bon fonctionnement.

Concernant le service facultatif d'entretien des systèmes d'assainissement (*marché public passé avec un prestataire et proposé aux abonnés à prix coûtant*), la vidange d'une fosse standard de trois m³ est facturée 191,86 € TTC et 67,72 € TTC pour un bac à graisse. Une participation de 22 € TTC est demandée pour les frais de gestion.

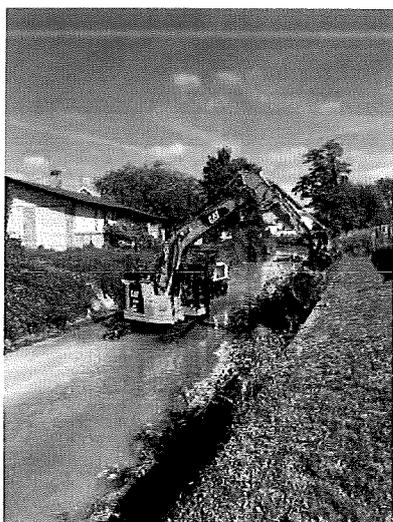
Synthèse des contrôles réalisés

Le SPANC a rédigé, instruit ou réalisé 190 avis techniques, contrôles et rapports techniques portant sur des certificats d'urbanisme, des permis de construire, des contrôles de conception, des contrôles à la suite de travaux de mise en conformité, des diagnostics d'installations existantes (contrôle périodique), des diagnostics à la suite de ventes et des contrôles de maisons neuves. L'essentiel des diagnostics a été réalisé à la suite de réhabilitations (à 90 % subventionnées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse), sur des constructions neuves et pour des contrôles de bon fonctionnement d'installations existantes.

Dans le cadre du service facultatif d'entretien des systèmes d'assainissement, mis en place en octobre 2011, 48 propriétaires ont fait appel au service en 2022 pour vidanger leur fosse ou bac à graisse. Ce nombre se rapproche de la moyenne annuelle constatée depuis 6 ans (50) après une baisse en 2021. Il reste toutefois faible par rapport au nombre d'installations existant sur le périmètre de la CCST.



E/ Gemapi



Dès 2005, la CCST a été partie prenante dans le Contrat de Rivière transfrontalier de l'Allaine, ce qui a permis de préparer et d'anticiper la prise de compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Depuis 2018, celle-ci est désormais obligatoire pour toutes les intercommunalités.

Cette compétence est gérée et animée au quotidien par un chargé de mission (1 ETP) et une technicienne (1 ETP).

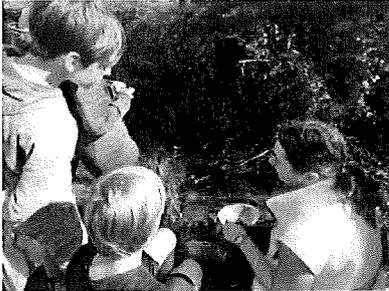
La compétence GEMAPI comporte quatre items définis par le Code de l'Environnement (art. L.211-7) :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (coordination sur l'ensemble d'un bassin-versant de la gestion hydraulique) ;
- Entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau (gestion de la ripisylve) ;
- Défense contre les inondations (gestion de digues, création de bassin tampon ou de zones d'expansion de crues) ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (suppression des seuils/barrages, restauration morphologique).

Missions réalisées

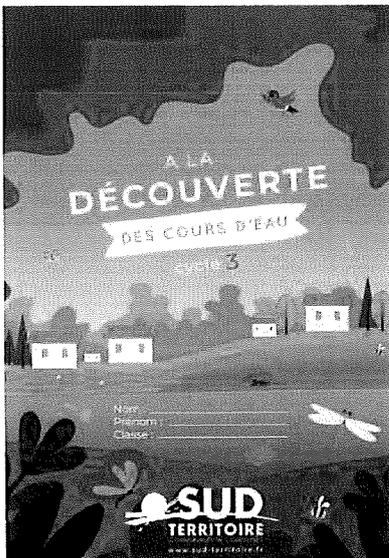
La GEMAPI a assuré plusieurs missions en 2022 :

- Poursuite et suivi du projet majeur de restauration hydro-morphologique de l'Allaine à Delle ;
- Appui technique pour les particuliers et les communes qui le souhaitent ;
- Suivi du projet de restauration de la Bourbeuse mené par SNCF Réseau ainsi que des démarches réglementaires ou encore du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Allan ;
- Installation de trois repères de crues (crues mémorables de l'Allaine à Delle : 1983, 1999 et 2007) et remplacement de l'échelle hydrométrique située au droit du Pont Saint-Nicolas (par Signaux Girod) ;
- Préparation à la mise en place d'un séminaire sur les inondations à Delle ;
- Diagnostic et état des lieux des milieux aquatiques de la CCST.



L'année 2022 a été l'occasion pour la technicienne du service de terminer une grande partie du travail de terrain, de mettre en forme et de traiter les données récoltées (création d'un SIG) ;

- Sensibilisation des scolaires dans les écoles de Grosne, Lebetain et Grandvillars pour l'année scolaire 2022/2023. Ces écoles pilotes ont reçu à trois reprises la technicienne GEMAPI pour effectuer diverses activités avec les enfants (en salle et sur le bord des cours d'eau). Cette action sera proposée à toutes les écoles primaires de la CCST.



Restauration morphologique de l'Allaine

Fortement modifiée depuis des siècles, la rivière Allaine fait partie d'un ambitieux programme de restauration engagé par la CCST, visant à lui rendre son potentiel naturel. Ce programme d'actions s'établit autour de plusieurs objectifs :

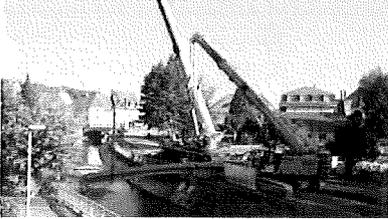
- Rendre franchissables trois seuils faisant obstacle à la faune et au transfert des sédiments (obligation réglementaire avant 2023) : au centre-ville de Delle, au Moulin de Thiancourt et aux Roselets ;
- Restaurer la morphologie de la rivière (reméandrement, rehausse de la ligne d'eau, création d'un lit d'étiage, etc.) ;
- Prendre en compte les aléas inondations (création de zones d'expansion de crues) et sécheresse (gain en ressource et en biodiversité, création de zones humides).

1/ Traversée de l'Allaine dans le centre-ville de Delle

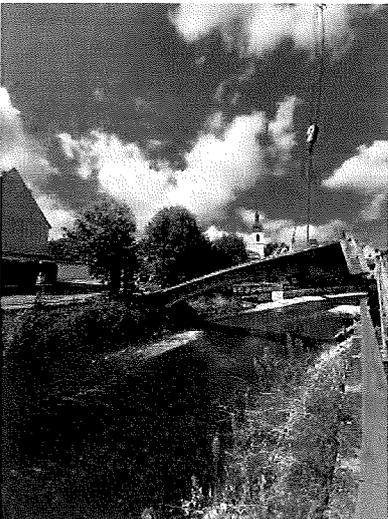
La traversée de l'Allaine dans le centre-ville de Delle a été jugée prioritaire dans le programme global de restauration du cours d'eau et une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée dès juin 2019. Le marché d'étude/maîtrise d'œuvre a été obtenu par IRH. Le marché de travaux a été attribué à CLIMENT TP.

La première partie des travaux (amont du Pont de la Première Armée) a pu être exécutée en totalité (berges arasées et aménagement de banquettes). La seconde partie devait consister en la dépose du seuil et du chenal en béton (situés entre le pont de la Première Armée et la passerelle piétonne) mais cette intervention, qui a entraîné un affaissement des berges, notamment en rive droite, le long de la promenade Aurélie Lopez a dû être stoppée. 2022 a été l'année de reprise et de l'achèvement de ce chantier. La période estivale a donc été le théâtre de plusieurs opérations, notamment :

- Remplacement de la passerelle (dépose ancienne passerelle fin-juillet et installation de la nouvelle passerelle fin-août) ;



- Élargissement et remodelage des berges aux Brétilloux ;
- Création du lit d'étiage avec des banquettes, des épis et des semelles de fond ;
- Création de barrettes afin de reconstituer le matelas alluvial à l'amont du Pont Saint-Nicolas ;
- Réagencement des blocs sur les berges du centre-ville ;
- Plantation des végétaux sur les banquettes.



Compte-tenu des aléas climatiques et hydrologiques rencontrés au cours de l'automne 2022, il n'a pas été possible de terminer le chantier dans le temps imparti par les services de l'État malgré une prorogation à titre dérogatoire afin de finaliser les travaux et de pouvoir bénéficier d'un linéaire complet de cours complètement restauré sur une distance totale de 2 km (depuis la frontière franco-suisse jusqu'à la sortie de Delle vers le pont de la Liberté). Ainsi, un point d'arrêt a été observé au niveau du chantier à compter du 30/11/2022, pour laisser le cours d'eau libre de toute intervention humaine durant la période de fraie piscicole et de régénération hivernale du milieu aquatique. Une nouvelle reprise du chantier pour finalisation est prévue dans le courant de l'année 2023.

Le montant total du projet s'élève à 523 220,75 € HT.



2/ Accueil du Séminaire « Inondations » 2023

L'année 2022 a été l'occasion de préparer l'organisation du 4^{ème} séminaire régional d'échanges entre collectivités sur la gestion des risques d'inondation devant se tenir le 25 avril 2023 à Delle. Le choix du lieu s'est révélé très naturel compte-tenu de l'ampleur du projet de restauration hydromorphologique de l'Allaine dans sa traversée du centre-ville de Delle. En effet, ce chantier est considéré à l'échelle régionale, voire nationale comme un des plus ambitieux, notamment par sa composante extrêmement urbaine et fortement contrainte. Cet événement s'adressant autant aux techniciens qu'aux élus, la thématique suivante a été proposée (en concertation avec les services de l'État) : « *La prévention des inondations : soyez acteurs de vos territoires* ». La journée devrait s'articuler autour de :

- conférences/débats sur la réduction de la vulnérabilité en zone inondable et la gestion des inondations par ruissellement ;
- stands dédiés à la prévention des inondations, à la culture du risque, des maquettes, etc. ;
- visite de terrain des chantiers passés et présents de restauration hydromorphologiques sur l'Allaine à Delle.



Police municipale intercommunale



Présentation

Le service de Police municipale intercommunale a été créé en 2011.

En 2019, la CCST a pris la compétence "fourrière automobile" ce qui permet de proposer à l'ensemble des communes membres un service pour l'enlèvement des véhicules épaves ou en stationnement abusif. Il est géré par la Police municipale intercommunale.

La Police municipale intercommunale a « pris ses quartiers » aux Fonteneilles à Beaucourt, dans de nouveaux locaux, le 15 octobre 2022. C'est un changement important pour le service, son avenir et son évolution...

La transition à l'armement de catégorie B1 (létale), le recrutement d'un agent supplémentaire pour porter l'effectif à 10 agents, la gestion centralisée par la Police Intercommunale de l'exploitation de la vidéo-protection au profit des communes qui en sont équipées, l'aménagement d'une salle interne destinée aux entraînements des agents pour les gestes techniques d'intervention, sont autant de projets qui pourront être concrétisés grâce à la capacité qu'offrent ces locaux fonctionnels.

Au cours de ces dernières années, l'essor du service a encouragé certaines communes membres de la CCST à adhérer à la Police municipale intercommunale. C'est ainsi que la commune de Réchésy est venue rejoindre les 21 autres communes affiliées en signant une convention de mise à disposition des agents de police le 1^{er} septembre 2022.

Organisation



L'organisation fonctionnelle de la Police municipale intercommunale demeure inchangée et repose essentiellement sur un esprit communautaire, assurant ainsi une équité, sans distinction, entre toutes les communes. La prévention, la proximité avec les élus et la population restent les mots d'ordre au sein des missions réalisées.

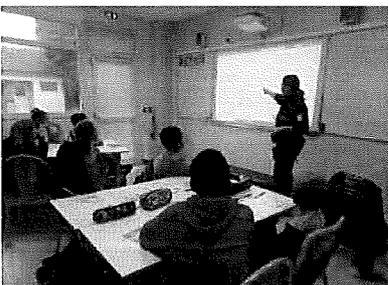
La nouvelle convention de coordination signée le 3 mai 2021 entre la collectivité et les forces de sécurité de l'État conditionne les missions opérationnelles de la Police municipale intercommunale.



Gérés administrativement par la CCST, les agents sont sous les ordres directs des Maires, qui ont conservé leurs pouvoirs propres de Police.

Au quotidien, plusieurs patrouilles, en véhicules automobiles ou motocyclettes, sillonnent le territoire sur une plage horaire qui s'étend de 7h30 à 23h (minuit en période estivale). En dehors des heures de service, une astreinte est assurée tout au long de l'année.

Afin de garantir cette égalité sur l'ensemble des communes, les actions sont menées sur trois secteurs géographiques distincts.



Le traitement des mails, la gestion des interventions et leur attribution aux équipes en fonction de leur zone de surveillance, les sollicitations diverses des Mairies... sont autant de tâches administratives confiées à un personnel de la Police municipale intercommunale, dont le rôle est dédié à la coordination et au suivi pour une meilleure efficacité.

Le Chef de Service ainsi que son adjoint conservent leurs attributions hiérarchiques, organisationnelles et relationnelles avec l'ensemble des élus.



Le management au sein du service est institué sur la base de la responsabilisation des agents. Chacun d'entre eux se voit attribuer un domaine de compétence, dont il assure la gestion (police de la route, funéraire, prévention routière dans les écoles, urbanisme, gestion du matériel...)

Projets ou actions réalisés

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la COVID, affectant inévitablement l'organisation de la Police municipale intercommunale. 2022 a connu un « retour à la normale » tant sur le plan de la logique de fonctionnement du service que sur les relations humaines et sa proximité.

Différents projets ont vu le jour en 2022 :

- Légitimer l'action d'un agent spécialisé dans les interventions de sécurité routière auprès des écoles : un partenariat avec l'Éducation nationale est en vue, afin de coordonner ses actions préventives pour la délivrance de l'Attestation de Première Éducation de la Route (APER) par cet agent de la Police intercommunale.
- Le 13 décembre 2022, une première assemblée plénière a permis de mettre en place le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) au sein de la CCST.



Quelques chiffres...

Sécurité écoles	Contrôles vitesse	Sollicitations	Manifestations communales	Fourrière automobile	Divagations animaux	Prévention routière
429	317	710	55	14	79	9

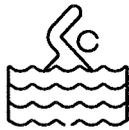


Pôle culturel et sportif

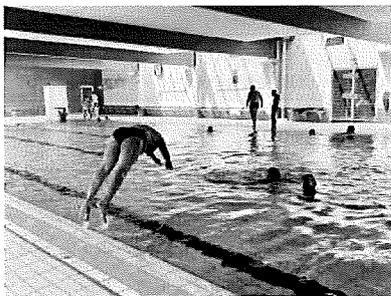
Le pôle culturel et sportif de la CCST est composé de l'École de musique intercommunale, compétence prise le 1^{er} septembre 2018, et du Centre aquatique intercommunal, compétence prise le 1^{er} juillet 2020.

Ces compétences ont été reprises, pérennisées et ont vocation à être développées à partir de services pré-existants exercés par des communes ou des associations.

Ces missions, à vocation intercommunale, sont les plus récentes prises par l'intercommunalité et forment un nouveau pôle de services offerts aux habitants avec accueil du public.



A/ Centre aquatique intercommunal



La CCST a pris la compétence Centre aquatique au 1^{er} juillet 2020. Cette décision a été motivée par l'intérêt communautaire indiscutable de l'équipement et son rayonnement supra communal. En effet, le Centre aquatique à Delle est l'une des quatre piscines du Territoire de Belfort : elle accueille chaque année plus de 40 000 visiteurs, en entrées individuelles, abonnements, cours de natation et activités.

De nombreuses écoles du Sud Territoire, mais également du Pays de Montbéliard et de l'Alsace, fréquentent cet équipement.

L'existence de cette offre sportive et de loisirs fait incontestablement partie des facteurs d'attractivité d'un territoire. Cet équipement permet d'assurer l'apprentissage de la natation, participe au lien social et à l'offre touristique, notamment en période estivale.

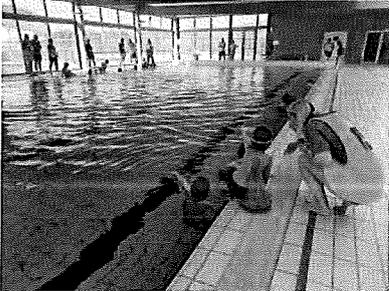


Organisation

Le Centre aquatique c'est :

- Au niveau technique : trois machinistes chargés du traitement de l'eau, de l'entretien des bâtiments et du bon fonctionnement des équipements et quatre agents d'entretien pour le nettoyage quotidien des équipements,
- Un régisseur principal chargé de la caisse, secrétariat et comptabilité,
- Une équipe de six Maîtres Nageurs Sauveteurs chargée de la surveillance et de l'enseignement de la natation ainsi que des activités annexes (école de natation, aquagym, stages de natation).

Le Centre aquatique dispose également de moyens matériels spécifiques (robots nettoyeurs de bassins, auto-laveuse, appareil de mise à l'eau pour personnes à mobilité réduite...).



Dispositif Aisance aquatique

Le dispositif s'adresse aux enfants âgés de 4 à 14 ans sous forme d'un apprentissage d'aisance aquatique. Il a pour objectif de lutter contre les noyades et de former les professionnels de l'Éducation nationale, notamment les enseignants, à l'encadrement des jeunes.

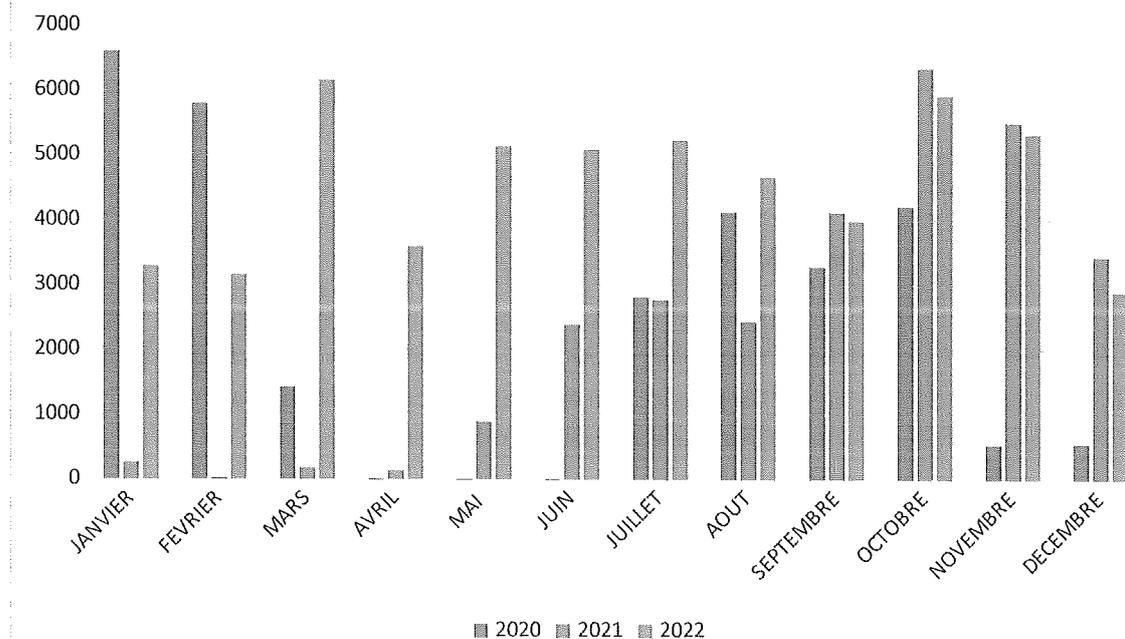
Un premier stage a eu lieu du 11 au 15 avril. Il s'agissait d'une première participation pour le Centre aquatique du Sud Territoire.

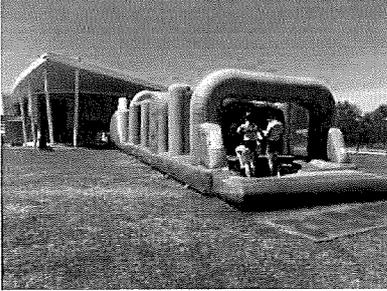
Le projet s'est déroulé de la manière suivante :

- Accueil des enfants de 4 à 6 ans des écoles maternelles de Delle et de Boron,
- Une semaine de pratique dans le milieu aquatique,
- trois niveaux d'acquisition pour les élèves,
- quatre jours de pratiques pédagogiques et théoriques en lien avec les professionnels de la natation(enseignants et maîtres-nageurs).

Bilan

Fréquentation de 2020 à 2022 Centre Aquatique à Delle





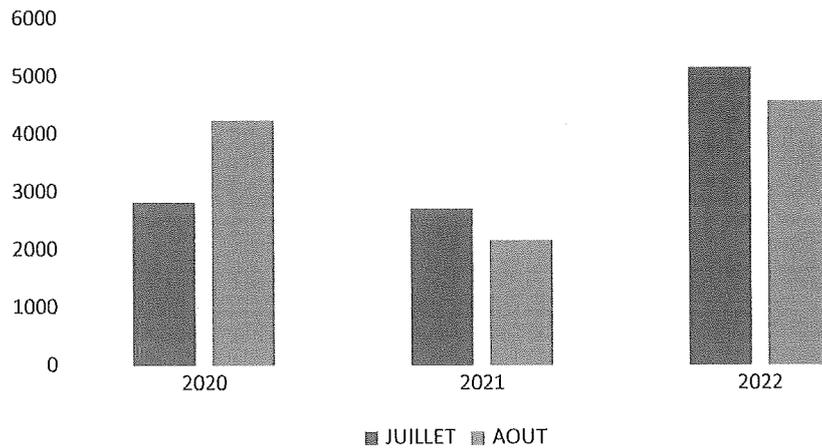
La saison estivale 2022 fut la première complète suite à la crise sanitaire du COVID et sous la compétence de la CCST. Il s'agit également de la seconde saison estivale sans bassin extérieur, fermé pour cause de sécurité.

9 293 entrées ont été enregistrées (3 157 en juillet et 6 136 en août).

Plusieurs animations ont par ailleurs été organisées :

- structures gonflables durant tout l'été ;
- baptême de plongée : les 16 juillet et 20 août ;
- échecs et jeux de société les 15, 23, 30 juillet et les 5, 11 et 18 août ;
- tenue d'une buvette les mercredis et les week-ends.

Nombre d'entrées Saison estivale 2020 à 2022



Investissements

- Reprise d'enduits sur la partie haute dans l'enceinte des bassins.
- Changement d'une partie des baies vitrées côté bassin sportif.
- Changement du sable de la masse filtrante du bassin sportif.
- Achat d'une nouvelle autolaveuse.



B / École de musique intercommunale



Suite à la prise de compétence par la CCST de l'enseignement musical spécialisé, l'École de Musique Intercommunale du Sud Territoire (EMIST) a été créée en septembre 2018 en s'appuyant sur deux structures qui existaient précédemment sur le territoire : une école de musique territoriale qui dépendait de la commune de Beaucourt et une école de musique associative qui dépendait de l'Union Delloise à Delle.

La création de ce nouveau service s'inscrit dans le cadre de la filière culturelle de la Fonction Publique Territoriale.

Cette prise de compétence par la CCST marque la détermination des élus à faire rayonner, sur l'ensemble de son territoire, un enseignement musical spécialisé de qualité en le rendant accessible à la population tant sur plan financier (grille tarifaire en fonction des revenus, locations d'instruments) que géographique avec plusieurs sites d'enseignement.

La réflexion à propos des sites d'enseignements se poursuit et la volonté des élus de produire un enseignement de qualité et de proximité, dans un cadre favorisant les apprentissages, s'est notamment concrétisé avec **la réhabilitation du site des Fonteneilles qui regroupe, depuis septembre 2022 les deux sites de Beaucourt, jusqu'alors séparés**. L'aboutissement de ce projet constitue donc une étape importante dans le développement du service.

Ce rayonnement se traduit également par de nombreuses actions de diffusion (concerts, auditions, spectacles...) Il est à noter que l'année 2022 marque aussi **la première année pleine depuis le début de la pandémie et reflète donc plus justement l'activité de l'école**.

Présentation

L'école est composée d'une équipe pédagogique de 14 enseignants avec une vingtaine de disciplines enseignées pour un peu plus d'une centaine d'élèves (113 inscrits en octobre 2022). Cela représente un volume horaire hebdomadaire d'environ 82 heures.

L'école est animée et dirigée par un directeur, assisté par deux collaborateurs : une assistante de direction et un adjoint administratif (temps partiel).

L'ensemble des salaires versés pour l'année 2022 représente l'essentiel des dépenses de fonctionnement : 168 590 €.

L'école dispose de plusieurs sites d'enseignement : un site à Beaucourt (depuis septembre 2022), deux sites à Delle et un site à Grandvillars (ouvert en 2021).

Réalisations

L'année 2022 a été ponctuée par nombre de manifestations qui ont marqué le retour à la normale après deux années marquées par la crise sanitaire.

➤ Les auditions de printemps

Elles se sont tenues de mars à avril, hormis celle concernant les Pratiques vocales.

Ces auditions ont pour but de permettre à tous les élèves, notamment des disciplines instrumentales, de se retrouver en situation de jeux scéniques... C'est l'occasion également d'irriguer plus largement le territoire de la CCST en se produisant dans des communes plus petites.

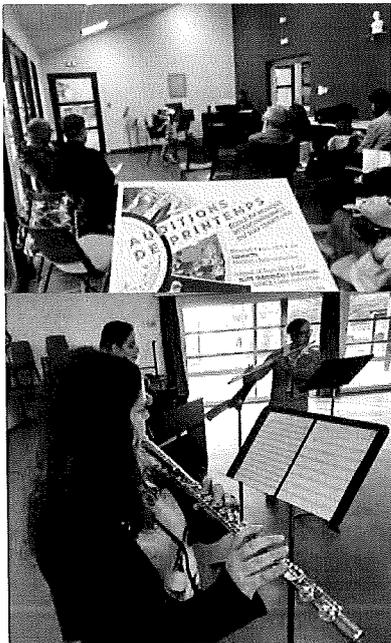
Elles constituent donc un aguerrissement important dans la progression des élèves. Ces prestations ont réunis environ 350 personnes devant environ 80 élèves :

- Clarinette – salle communale de Faverois – mercredi 9 mars
- Flûte/Saxo – salle communale de Suarce – samedi 26 mars
- Cuivres – salle communale de Boron – mardi 29 mars
- Violon/Guitare – foyer Georges Brassens à Beaucourt – samedi 2 avril
- Percussions – salle communale de Réchésy – samedi 9 avril
- Piano – salle de répétition de Delle – samedi 16 avril
- Audition Pratiques vocales – salle de répétition Delle – mercredi 15 juin

➤ Les évaluations

Comme en 2021, elles ont concerné une trentaine d'élèves selon le déroulé suivant :

- Formation instrumentale – le samedi 14 mai (Delle et Beaucourt)



- 5 attestations de réussite (intra-cycle) sur les 5 élèves présentés
- 5 diplômes de fin de cycle I sur les 5 élèves présentés
- 2 brevets fin de cycle II sur les 3 élèves présentés
- Formation musicale – les mercredis 18 et 25 mai (Delle et Beaucourt)
 - 3 attestations de réussite (intra-cycle I) sur les 4 élèves présentés
 - 11 diplômes de fin de cycle I
 - 3 brevets de fin de cycle II

Ces évaluations ont donné lieu à une remise de diplômes vendredi 1^{er} juillet à Joncherey.



➤ Le spectacle de fin d'année

« Entrez dans la danse » - le mercredi 29 juin à 20 heures à la Halle des 5 Fontaines à Delle.

Ce spectacle, regroupant l'ensemble « des forces vives » de l'École, a concerné la quasi-totalité des élèves, toute l'équipe pédagogique et administrative.

Il a été mis en œuvre grâce à la collaboration de l'école de danse « Coryphée », présente sur le territoire dellois et a accueilli environ 450 spectateurs.

Par ailleurs, une captation vidéo a été réalisée par la société Kinosura afin de constituer des archives qui pourront, en dehors du fait mémoriel, donner plus de possibilité pour promouvoir les activités de l'école.



➤ Les manifestations de la rentrée 2022

Elles ont été réalisées par l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative, en plusieurs temps :

- **Journées « Portes-ouvertes / inscriptions »** : le 09 septembre à Grandvillars, le 10 septembre dans le cadre de Festiv'Assoc à Delle et le 17 septembre à Beaucourt.
- **Prestations et présentations musicales scolaires** :
 - École St Martin à Grandvillars : mardi 13 septembre à la salle de spectacle de Grandvillars – Conte musical « la Gloire de mon Père » – plusieurs représentations en matinée,



- École « le Petit Prince » à Grandvillars : lundi 3 octobre – violon,
- École « le Petit Prince » à Grandvillars : jeudi 6 octobre, en matinée – guitare électrique,
- École Centre B à Beaucourt : jeudi 6 octobre, guitare électrique.



➤ **Inauguration du site des Fonteneilles samedi 15 octobre 2022**

Le Président de la CCST, M. Christian Rayot et le Vice-Président en charge de l'École de Musique Intercommunale, M. Dominique Tréla, ont inauguré officiellement les nouveaux locaux du site beaucourtois. Cette inauguration s'est faite en musique avec deux pièces jouées en cette occasion et en la présence du Maire de la ville de Beaucourt, M. Thomas Biétry, du Sénateur, M. Cédric Perrin, d'un représentant de la Région et de l'État en la personne du Sous-Préfet du Territoire de Belfort.



➤ **Concert de Noël samedi 15 décembre – Salle de Spectacle de Grandvillars**

Ce concert d'environ une heure a constitué un moment important : il a mobilisé une bonne partie de l'école (environ 80 élèves) autour du thème de Noël et des fêtes de fin d'année. Il s'est articulé autour des pratiques collectives dans une atmosphère festive et il a clos les manifestations de l'année civile. Il a permis d'accueillir 180 personnes.

Investissement

Afin de créer un parc instrumental et favoriser l'autonomie de l'École, la politique d'investissement s'est poursuivie, avec l'acquisition d'instruments. Ces équipements sont destinés à la pratique musicale des élèves soit dans le cadre de leurs cours, soit dans celui de leurs « entraînements » à la maison (location d'instruments) :

- 1 saxophone (1 022 €)
- 2 clarinettes d'étude (1 117 € l'unité)
- 20 pupitres Manhasset (1 425 €)

Le total de ces acquisitions s'élève à 4 681 €.

L'année 2022 a vu l'installation d'une antenne dans des nouveaux locaux à Beaucourt (site des Fonteneilles) : un investissement important a donc été réalisé en termes de mobiliers, matériel informatique et de diffusions musicales afin de pouvoir fonctionner sur ce nouveau site. Le total de ces acquisitions est de 30 296 €.



Pôle ressources

En 2022, il y a eu :

7 Bureaux :

- 17 février
- 31 mars
- 12 mai
- 23 juin
- 8 septembre
- 20 octobre
- 8 décembre

8 Conseils communautaires :

- 27 janvier
- 3 mars
- 14 avril
- 25 mai
- 30 juin
- 22 septembre
- 10 novembre
- 21 décembre

En tout, 217 délibérations ont été adoptées.





A/ Ressources humaines



Le service des Ressources Humaines est composé de 2 agents (2 ETP).

Au 31 décembre 2022, l'état des effectifs intercommunaux était le suivant :

101 agents (représentant 87,35 ETP) dont ;

- 80 agents titulaires,
- 21 agents contractuels,
- 40 femmes,
- 61 hommes.

Au niveau de la **formation** :

46 agents ont bénéficié d'une formation en 2022 pour un total de jours de formation de 148, soit une moyenne de 1,5 jour de formation par agent.

Au niveau du suivi des **carrières des agents** :

395 arrêtés et 53 contrats ont été établis.

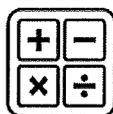
Mise en place d'une solution de gestion des temps et de planification

Dans le cadre de l'évolution des services et en réponse notamment à l'augmentation des effectifs, le service Ressources humaines s'est doté de nouveaux outils performants de gestion des temps de travail et de planification dont la mise en œuvre sera effective en 2023.

L'objectif est de mieux gérer le temps de travail des agents afin de gagner en efficacité et en autonomie. La solution proposée par la société BODET, qui a été retenue, va permettre un traitement dématérialisé et sécurisé des données et répondra aux objectifs recherchés à la fois réglementaires, opérationnels et sociaux.

Les fonctionnalités attendues :

- Collecte des entrées / sorties par badgeuse (sur site et à distance en télétravail)
- Gestion des demandes de congés (dématérialisées)
- Gestion des absences (congés, maladies, RTT, ASA...)
- Planification des horaires et autres fonctionnalités telles que la gestion des titres-restaurant et l'interface avec le logiciel de paie.



B / Finances Comptabilité

Le service Finances / Comptabilité est composé de 2 agents (1,9 ETP). Il gère les 15 budgets de la collectivité : un budget général et 14 budgets annexes.

En 2022, le service a réalisé 6 378 actes dont 4 707 mandats de paiement et 1 671 titres de recette.

Participations financières aux partenaires

STRUCTURE	MONTANT
ADN-FC	30 000 €
SDIS	1 211 218 €
SCoT	22 561,30 €
Pôle métropolitain	40 556 €
Belfort Tourisme	8 000 €
MEDEF	9 250 €
La Ressourcerie 90	14 000 €
Chacasol	18 000 €
Les éleveurs de l'Aire urbaine	300 €
TOTAL	1 353 885,30 €

Fonds de concours

Le montant des fonds de concours d'investissement attribués aux communes en 2022 s'élève à 173 052,23 €. Cette même année, 318 148,94 € ont été versés.

A noter : les fonds attribués ne sont pas forcément versés la même année.

COMMUNE	Nombre de projets	Cout total € HT	FDC CCST 2022 € HT
BORON	1	20 402,50 €	10 000,00 €
COURCELLES	1	22 434,29 €	6 730,28 €
COURTELEVANT	1	10 481,40 €	5 240,70 €
FAVEROIS	1	17 396,00 €	6 610,48 €
FROIDEFONTAINE	2	110 536,86 €	23 471,44 €
GROSNE	2	52 624,08 €	9 254,18 €
LEPUIX-NEUF	1	96 998,00 €	14 549,70 €
RECHESY	5	40 059,00 €	9 961,30 €
RECOUVRANCE	2	41 122,16 €	10 061,08 €
SAINT-DIZIER-L'ÉVÊQUE	1	33 200,00 €	16 600,00 €
SUARCE	1	16 000,00 €	6 000,00 €
THIANCOURT	1	81 160,00 €	24 350,00 €
VELLESCOT	4	38 795,52 €	13 134,67 €
VILLARS-LE-SEC	1	85 442,00 €	17 088,40 €
TOTAL	24	666 651,81 €	173 052,23 €

Le montant des fonds de concours de fonctionnement versés aux communes membres en 2022 est de 349 000 €.

Abréviations

ADN FC	Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté
AER BFC	Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté
AIE	Aide à l'Immobilier d'Entreprise
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
CADD	Contrat d'Aménagement et de Développement Durable
CCA	Compensations Collectives Agricoles
CCI90	Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort
CCST	Communauté de communes du Sud Territoire
CIA	Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort
CISPD	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CUa	Certificat d'Urbanisme d'information
CUB	Certificat d'Urbanisme opérationnel
DDT90	Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DP	Déclaration Préalable
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
ECT	Extension des Consignes de Tri
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETP	Équivalent Temps Plein
FRT	Fonds Régional des Territoires
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
OCMACS	Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PA	Permis d'Aménager
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PAV	Point d'Apport Volontaire
PC	Permis de Construire
PD	Permis de démolir
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIG	Système d'Information Géographique
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
STEP	STation d'EPuration
TPE	Très Petites Entreprises
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20230928-2023_05_01-DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20230928-2023_05_01-DE

Beaucourt

Boron

Brebotte

Bretagne

Chavanatte

Chavannes-les-Grands

Courcelles

Courtelevant

Croix

Delle

Faverois

Fêche-l'Église

Florimont

Froidfontaine

Grandvillars

Grosne

Joncherey

Lebetain

Lepuix-Neuf

Montbouton

Réchésy

Recouvrance

Saint-Dizier-l'Évêque

Suarce

Thiancourt

Vellescot

Villars-le-Sec



www.cc-sud-territoire.fr